

HALTE A LA CENSURE , LA CORRUPTION , LE DESPOTISME , L'ARBITRAIRE!

**HCCDA Parti Politique , Fondé le 15/11/2005 ,
par Joël Bouard et Paul vanNieuwhuisen.**

HCCDA est un Parti Politique Français Déclaré à la Préfecture de Paris le 15 novembre 2005! Les services du Préfet Mutz ont refusé de délivrer le récépissé qui permet de publier au JO cette déclaration !

CONSEQUENCE : HCCDA EXISTE QUAND MEME LEGALEMENT ET PEUT ESTER EN JUSTICE DEPUIS LE 15 novembre 2005! IL n'est cependant opposable aux tiers qu'à charge de prouver qu'ils sont informés de son existence , par exemple s'il est prouvé qu'ils ont accédé à son site internet , ou par tout autre moyen§ Il en résulte donc un préjudice qui se résoudra en versement de dommages-interêts à HCCDA , par l'Etat , devant les juridictions administratives!

La publication au Jo dans le délai d'un mois étant rendue ainsi impossible par ces DELINQUANTS PUBLICS DU BUREAU DES ASSOCIATIONS DE LA PREFECTURE DE PARIS , HCCDA A DECIDE DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTERETS EN JUSTICE AU PREFET MUTZ, ET DE POURSUIVRE PENALEMENT LA RESPONSABLE DU BUREAU DES ASSOCIATIONS , AINSI QUE L'AGENT QUI A RECU LA DECLARATION , ET QUI A REFUSEMENT DE REMETTRE LE RECEPISSE EXIGE PAR L'ARTICLE 5 DE LA LOI 1901!

Parti Politique HCCDA

1)RETOUR A LA PAGE
D'ACCEUIL, [1ère Page DU
SITE HCCDA!](#)

2)Réunions ,
Assemblées
Générales ,
Communiqués.

1. [EDITORIAL DU 9 AVRIL 2006 , PAR JOEL BOUARD ,
PRESIDENT DE HCCDA : Qu'est-ce que le Révisionnisme?](#)
1. [I Introduction.](#)
2. [II Deux Notions d'Humanités.](#)
3. [III Qu'est-ce donc que le Révisionniste ?](#)
4. [IV Définition du Révisionnisme .](#)
5. [V Faut-il donc être Révisionniste?](#)
6. [VI Le Révisionnisme est une Méthodologie Probe et Naturelle
du Champ du Savoir!](#)
7. [VII Galilée était Révisionniste !](#)
8. [VIII Einstein était Révisionniste](#)
9. [IX Darwin était Révisionniste !](#)

Manifestations. [VIE DU PARTI POLITIQUE HCCDA!](#)

3) [ADHEREZ A NOTRE PARTI , ET SOUTENEZ -NOUS! VOS ADHESIONS ET SOUTIENS A NOTRE ACTION A VOTRE SERVICE!](#)

4) [NOS OBJECTIFS ET NOTRE PROJET POUR LA FRANCE. NOTRE PROGRAMME POLITIQUE , NOS DOCUMENTS DE REFLEXION , NOS DEBATS DEMOCRATIQUES.](#)

5) [LA REPUBLIQUE ACTUELLE EST ILLEGITIME. SA NATURE REELLE : UNE DICTATURE! LUTTE CONTRE L'OLIGO-DICTATURE PUTSCHISTE ACTUELLE , QUI TENTE DE LIQUIDER LA FRANCE POUR EN FAIRE UN PROTECTORAT DE BRUXELLES!](#)

6) [LUTTE CONTRE LES CORRUPTIONS JUDICIAIRES , FINANCIERES , ECONOMIQUES , PUBLIQUES ET](#)

10. [X Marx était Révisionniste !](#)
 11. [XI NOS JUGES CIVILS ET PENAUX SONT REVISIONNISTES !](#)
 12. [XII Le Révisionnisme , c'est la Méthode Scientifique !](#)
 13. [XIII Le Révisionnisme en Histoire.](#)
 14. [XIV Le Révisionnisme en Politique.](#)
 15. [XV Les Raisons de la Persécution des Historiens Révisionnistes.](#)
 16. [XVI « Tribunal » de Nuremberg et Histoire Moderne : Les Militaires Vainqueurs ont-ils le Droit Moral de Consigner l'Histoire ?](#)
 17. [XVII Le Législateur français a-t-il le Droit Constitutionnel d'Ecrire l'Histoire et d'Eriger cette Ecriture en Norme Transcendentale , Légitimatrice de la Sanction Pénale ?](#)
 18. [XVIII Le Juge Français a-t-il le Droit Constitutionnel de Dire l'Histoire par ses Actes Judiciaires ?](#)
 19. [XIX La Communauté Juive Française a-t-elle le Droit Constitutionnel d'Imposer sa vision de l'Histoire à tout le Peuple Français , par les voies coercitives et la Force Publique ?](#)
 20. [XX CITOYENS FRANÇAIS , SOYONS TOUS REVISIONNISTES !!!](#)
 21. [XXI HCCDA EST UN PARTI REVISIONNISTE , CAR RATIONALISTE!](#)
 22. [XXII SOUTENEZ LES VICTIMES JUDICIAIRES DU MAC-CARTHYSME ANTI-REVISIONNISTE!](#)
 23. [XXIII FONDAMENTALISME BIBLIQUE ET DARWINISME!](#)
 24. [XXIV RECHERCHES HISTORIQUES DE L'AAARGH ET LUTTE POLITIQUE DE LA COMMUNAUTE JUIVE!](#)
 25. [XXV AGENDA POLITIQUE DU SIONISME ET DU SYSTEME FINANCIER INTERNATIONAL!](#)
 26. [XXVI POURQUOI LA LOI 24 BIS DE FABIUS ET GAYSSOT? TOUT S'EXPLIQUE!](#)
 27. [XXVII EPILOGUE : LE 1er AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION US ET LE DROIT MODERNE A LA LIBERTE D'EXPRESSION , DE PENSEE ET D'OPINION!](#)
 28. [XXVIII EXERGUE FINAL : APPEL AUX JUGES CORRECTIONNELS DE LA PRESENTE REPUBLIQUE BANANIERE DE FRANCE!](#)
 29. [XXIX LE PSEUDO-TRIBUNAL DE NUREMBERG EST ILLEGAL EN DROIT FRANCAIS ET INTERNATIONAL , ET LE PSEUDO-ACCORD DE LONDRES DU 8/8/1945 N'EMANE PAS DE LA FRANCE!](#)
2. [DEDICACE A L'AAARGH.](#)

Qu'est-ce que le Révisionnisme ?

[ETATIQUES.LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES MAGISTRATS , HUISSIERS , AVOUES , AVOCATS ET AUTRES!](#)

7) LUTTE CONTRE LA CENSURE , POUR LA LIBERTE DE PENSEE , D'OPINION ET D'EXPRESSION! RESISTANCE AU FASCISME DES LOIS SCELERATES DES USURPATEURS DU POUVOIR LEGISLATIF DU PEUPLE FRANCAIS, AUX PALAIS BROGNIART , BOURBONS , A BRUXELLES ET A STRASBOURG![HALTE AU FASCISME DES CENSEURS COMMUNAUTAIRES! HALTE A TOUS LES FASCISMES MENTAUX ET AUX OBSCURANTISMES THEOCRATIQUES! HALTE A L'OPPRESSION DES INTELLECTUELS! ABROGEONS LES DELITS D'OPINION!](#)

8)LUTTE CONTRE LE DESPOTISME DES AGENTS DE L'ADMINISTRATION , CHARGES DE MISSIONS PUBLIQUES , ET DEPOSITAIRES DE L'AUTORITE PUBLIQUE![HALTE AUX DENIS DE DROITS IMPUNIS](#)

Les puissants Lobbies médiatiques et « intellectuels » , qui se sont arrogés le monopole de « l'information » officielle en France , abreuvant les Français d'inepties partisans , et ceci en faisant au passage main-basse sur les moyens audiovisuels du « service public » , financé pourtant par les Impôts et les Taxes telles que la célèbre et Délictuelle Redevance Audiovisuelle , ont engagé récemment une offensive massive ciblant les quelques Courageux Intellectuels français , qui se proclament Historiens Révisionnistes , afin de les mettre au pas , en les dénigrant publiquement , les injuriant , exerçant sur eux les pires méthodes d'oppression Etatique , par les voies pseudo-légales du Législatif (Loi Fabius-Gayssot devenue article 24 bis de la Loi sur la « Liberté » de la Presse) , du Judiciaire (condamnations pénales de plus en plus lourdes par les « juges » Lyonnais , Limousins , Parisiens , collusion entre les « magistrats » de l'ENM , l'IHEJ, la Cour de Cassation , les Cours d'Appel de Lyon , et autres, avec les Organisations Politiques Sionistes du Paysage « associatif » Français).

I Introduction.

Les Lobbies Sionistes de France mènent leur campagne massive et puissante de Lynchage Public , Politique , Policier et Judiciaire , afin d'Inciter à la Haine Publique à l'encontre des Historiens Révisionnistes , et afin de Réduire leurs Voix , et leur Droits à la Liberté d'Expression , à un Pur Silence Radio dans le Ciel de la Culture Française , voire même dans l'Univers Entier , par l'attaque tous azimuths , devant les instances gouvernementales de tous les pays du Monde , afin de les interdire et museler leurs discours , par tous les moyens.

Ces Lobbies ,auxquels le Pouvoir actuel de l'Etat français , comme ceux qui l'ont précédé , n'ont RIEN à refuser , ont concocté , d'ailleurs , un Néologisme , auquel ils accolent une pure connotation péjorative , qui est celui de « Négationnistes ».

Ainsi , l'étude des « Jugements » récents (Affaires Theil à Lyon et Limoge , et nombreuses autres dont l'Affaire Licra,Uejf / 4 ISP Etats-uniens , FAI Français , Bouard et Prélorenzo, passée entre les mains du juge Parisien Binoche , et actuellement devant la 14^{ème} chambre B de la cour d'appel de Paris) montre que nos « juges » , que notre « Constitution » de 1958 nous assure pourtant Merveilleusement Probes , Impartiaux, Neutres , Indépendants , et (SURTOUT !!!) Garants de nos

[COMMIS PAR LES GREFFIERS DES TRIBUNAUX , LES POLICIERS , LES AGENTS DES MAIRIES , PREFECTURES , RATP , SNCF , ET TOUS AUTRES AGENTS PUBLICS , PAYES PAR NOS IMPOTS , NOUVEAUX SEIGNEURS DE NOTRE REPUBLIQUE BANANIERE DE LA FRANCE ACTUELLE!](#)

9)NOTRE PROGRAMME ECONOMIQUE ET SOCIAL![NOS PROPOSITIONS DE SYSTEME ECONOMIQUE POUR REALISER LE PLEIN-EMPLOI , L'EQUITE SOCIALE , LE PROGRES ECONOMIQUE , TECHNOLOGIQUE , CULTUREL , LA STABILITE ET LA PAIX.](#)

10)NOS COMMUNIQUES ,NOS EDITORIAUX![NOS PRISES DE POSITION , NOS EDITORIAUX.](#)

11) AUTRES SITES RECOMMANDES PAR NOUS![LIENS VERS SITES EXTERNES.](#)

Droits Hérités de 1789 , ont pourtant , sans sourciller , et sans l'ombre de la moindre critique , emboité le pas à la Réglementation Linguistique du Pouvoir Sioniste Français , et servilement repris dans les Motifs et Dispositifs de leurs « jugements » , pris au Nom du Peuple Français , le Néologisme péjoratif « Négationniste » Décrété Médiatiquement par les Licra, Crif , Uejf , et autres foulditudes de prétendues organisations anti-racistes

Ces Organisations Juives sont prétendues anti-racistes , car elles n'hésitent pas à « défendre » les arabes vivant en France (voir les actions judiciaires du Mrap, Licra, et même Uejf , seules les milices israélo-françaises du Betar s'en abstenant), tout en n'hésitant pas (Et ne voyez là , vous autres lecteurs rationalistes , AUCUNE contradiction !), à défendre le « Droit » de leurs coreligionnaires et concitoyens Israéliens à massacrer massivement les mêmes arabes , dès lors qu'ils ne vivent pas en France , mais en Irak, Palestine , Liban , et autres contrées , sur lesquelles la Thora a , paraît-il , concédé un Droit Divin et Universel de Propriété , au Peuple Elu de l'Eternel , afin qu'il puisse servir de Lumière aux Nations à l'aide des redoutables technologies d'Extermination Massive mises à leur disposition gratuitement , par les Puissances Hautement Démocratiques telles que les Etats-Unis, la GrandeBretagne , la France , et leurs innombrables vassaux de l'Otan .

Ces Armes de Destruction Massives , Bush , Blair , Chirac et al , vont pourtant vainement les chercher en Irak , en Afghanistan , et bientôt en Iran .Il est regrettable pour nous autres , Citoyens Français , que ces Criminels de Guerre , qui prétendent agir en notre nom, s'aveuglent à ce point , qu'ils ne les cherchent pas en Israel. Ils ont évidemment trop peur de les y trouver à coup sûr , puisqu'ils les y ont entreposés eux-mêmes!

A moins que les Comptables Publics , ainsi que nos excellents « magistrats » de la Cour des Comptes (sic) , les en aient dissuadés , puisqu'ils les ont inscrits dans leurs Livres Comptables Publics , comme Actifs Publics , puisqu'ils ont été payés avec les Impôts des Contribuables Etats-Uniens , Français , Britanniques , et certainement pas , avec ceux des Israéliens.

Il apparaît donc logique que ni Bush , ni Blair , ni Chirac , ne décident la moindre Guerre Préventive Onusienne à l'encontre D'Israel , afin de Désarmer ce redoutable pays Belliqueux , seule source des souffrances et des malheurs d'une portion considérable de l'Humanité , car les ADM détenues et utilisées par Israel , ne sont pas , Comptablement , des Actifs Publics Israéliens , mais Etats-Uniens , Britanniques et Français.

La seule réserve que l'on puisse émettre à l'égard de **notre « Cour des Comptes »(sic) , est qu'elle n'aie , JAMAIS , songé à dénoncer publiquement ces DETOURNEMENTS MASSIFS D'ARGENT PUBLIC , destinés à servir les intérêts militaires d'une Puissance étrangère.**

Il est aussi curieux que notre excellent Procureur général de Paris , le très médiatique (surtout après ses excuses publiques à la Presse , durant la

tenue du procès d'Outreau devant la cour d'assises parisienne) Bot Yves , n'ait jamais quant à lui , lancé la moindre poursuite pénale , ni en ordonnant une enquête préliminaire, ni en saisissant le juge d'instruction Bruguières (lequel s'est taillé une réputation universelle à chasser comme du gibier les banlieusards qui vont s'engager au service de la Résistance des peuples moyen-orientaux , victimes de la Barbarie des EUA , GB, Israel et France , alors qu'il n'a sans doute jamais dû remarquer que nos concitoyens juifs , libérés par la fin de l'obligation de service militaire en France , s'engagent durant 2 ans au service d'Israel , leur 2^{ème} ou 1^{ère} Patrie, qui les emploie à commettre des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'humanité , à l'encontre des populations palestiniennes).

La passivité de Mr Bot , tout comme celle de tous ses prédécesseurs et actuels collègues procureurs généraux du Royaume bananier de notre France actuelle , choque d'autant plus votre serviteur , Bouard Joel , qu'il a fait récemment l'objet d'un ordre d'arrestation par la police criminelle , armée de pieds de biche et d'armes automatiques , de cet excellent Garant de nos Droits Constitutionnels , à la faveur d'une pure **dénonciation calomnieuse d'un dénommé Faure Bertrand , président de la 18^{ème} chambre sociale de la cour d'appel de Paris , parce que celui-ci ayant volé , avec la complicité des gendarmes du Palais de justice de Paris , le contrat de travail de Bouard chez Unilog , a été dénoncé par lui à Mrs Nadal et Coulhon, chefs du parquet et du siège de la cour d'appel de Paris , en 2001 !**

Faure Bertrand a prétendu avoir été « outragé » , alors qu'il a lui-même commis à mon égard des actes dont la qualification pénale est **CRIMES ET DELITS !**

Avec l'aide et la complicité des délinquants et criminels judiciaires du Palais de Justice , que l'Etat Bananier et Fasciste français nous fait prendre pour ses « magistrats » , les Paccalin, Saget , Merigeot , Bartoli, Portier, Trebucq , Piana , Castel , et consorts , **TOUS AUTEURS A MON DETRIMENT DE GRAVES CRIMES JUDICIAIRES , EN ORGANISATION MAFIEUSE DE FONCTIONNAIRES COALISES** , qui m'ont déjà mis en garde à vue , fait condamner en comparution immédiate et en appel , pour un « outrage » imaginaire au **DELINQUANT JUDICIAIRE FAURE BERTRAND** , tandis que les « juges d'instruction » bananiers et crapuleux du TGI Paris (tous ceux qui se sont succédés depuis Coirre Philippe à l'actuelle Pous Fabienne) , et les corrompus-despotes Gurtner , Bloch , et accolytes de la Chambre de l'instruction de la mafia judiciaire de la cour d'appel de Paris , **refusaient systématiquement d'ouvrir la moindre information sur les Crimes de Faure que je leur dénonçais , et DONT ILS AVAIENT CONNAISSANCE , DE MANIERE IRREFUTABLE ET EN ETAT DE FLAGRANCE !**

Mon crime , direz-vous ?

D'avoir protesté à Faure Bertrand , devant lequel j'étais en appel de

jugements du Tass de Bobigny , en qualité de gérant majoritaire d'une sarl informatique , aujourd'hui liquidée , que les dits jugements sont des actes de faux et corruption , commis par les juges Nouailles Denise et Gil Evelyne , du Tass Bobigny , en faveur des mutuelles CIPAV et MG CIA !

J'ai eu beau dénoncer ces gredins judiciaires (Gil, Nouailles , Faure , Seltenperger,Patte) du Tass Bobigny , et de la chambre sociale , CA Paris , aux présidents Coulhon , Chazal de Mauriac , Canivet , et aux procureurs généraux Nadal, Bot, Burgelin , responsables de la « discipline » des « magistrats » au CSM , en leurs qualités de chefs de juridiction de la cour d'appel de Paris et de la cour de Cassation , je n'ai obtenu d'eux que dénis de justice , couverture mafieuse de ces fripouilles judiciaires de république de singes , et condamnations à des amendes civiles maximales et systématiques.

J'avais le choix , entre :

1) Accepter , servilement , et en silence , comme un moujik , un larbin , ou une victime de la Mafia, les crimes , spoliations , et trafics d'influence judiciaires , que l'on m'imposait , par partialité et abus de pouvoirs des « juges » ;

2) ou bien , subir des condamnations iniques, sinon MAFIEUSES , au profit des mutuelles , augmentées d'amendes civiles et de détentions arbitraires par la police judiciaire du commissariat du 1^{er} , de molestations , **humiliations publiques et vols en réunion , par la gendarmerie du Palais , couronnées par le Feu d'artifice judiciaire des « magistrats » tels que Merigeot (qui me condamne pour outrage , en me faisant d'abord expulser , manu militari , par le gendarme présent à l'audience , pour m'empêcher de présenter ma défense , devant l'assistance) , et les confirmations dans des conditions identiques , par les mafieux judiciaires Trebucq,Portier, Castel ,Piana, Deletang ,Bartoli et autres « magistrats » de la 11^{ème} chambre , CA Paris;**

3) Subir , en outre , les mêmes désagréments qu'en 2^o , dans le cadre d'autres procédures civiles , dans lesquelles je m'oppose aux vols dont je suis victime par mes syndics de copropriété , **accomplis avec la complicité des « juges » Loos , BouthierVergez , AllainFeydy,Thepault , Bignalet , Guigue , Charlon , du TGI Bobigny , et reconduits , dans des conditions identiques , par Bloch , Bouaziz,Delanne , Cuinat , Seltenperger, Lautru , Richard , des 14^{ème} et 23^{ème} chambres civiles , CA Paris .**

J'ai donc saisi le Conseil d'Etat , à l'encontre de tous ces malfrats du Palais de Justice , et je mettrai bientôt en ligne la procédure et les Arrêts dans cette affaire (**RG 291547 , 6^{ème} section du Contentieux , Bouard / Etat français , Faure , Bot, Molins, divers policiers**).

**Français , Ne SOYEZ POINT
DUPES !**

VOTRE « ETAT » ACTUEL EST UN ETAT FASCISTE !

ARRETEZ DE CROIRE ET REPETER QUE VOUS VIVEZ EN DEMOCRATIE , CAR VOUS VIVEZ , EN REALITE , SOUS LE JOUG DE LA DICTATURE !

II Deux Notions d'Humanités!

Mais il apparait surtout , que le « Droit » Français et Etats-unien , ainsi , bien évidemment que celui d'Israel , distingue soigneusement la notion , juridiquement délicate , d'Humanité.

L'Etude de ce « Droit » révèle très vite au Citoyen-Néophyte , que :

- 1) N'est pas , « juridiquement » , Humanité , tout ce qui est désigné , Médiatiquement , dans nos Pays dits Civilisés et dits encore « Etats de Droit » , comme « Terroristes Islamistes » ,qui seraient mûs uniquement par le désir de mener une Guerre Sainte rétrograde et archaïque, comme au Bon Vieux Temps de Saladin et de Godefroy de Bouillon, pendant les premières Croisades , sûrement armés de sabres et de poignards , et à ce titre , évidemment Mortellement Dangereux , pour nos « Démocraties » aux technologies militaires hyper-sophistiquées;
- 2) Est de la plus Pure et de la plus Noble Humanité ces descendants des peuples Hébreux que la Thora Garantit Sacerdotalement Dépositaires du Message Divin , au point que Nulle Conscience Humaine (ou à fortiori Sous-Humaine) ne peut JAMAIS leur reprocher d'Exterminer des « Hommes » , au prétendu motif de se « défendre » « préventivement » , voire même de leur confisquer leurs terres , leurs pays , jusqu'à leur Culture et leur Identité , puisque la Thora , Acte Authentique Suprême , a Consacré ce Titre de Propriété , émanant d'un Notaire Divin , Yahvé , sans que son Fils Jésus , ni son concurrent , Allah , ne puissent y apporter la moindre Divine Contradiction.

L'actualité récente des Chasses à L'Homme , policières et judiciaires , dans notre bonne République Bananière de France actuelle , nous amène

donc , nous autres Citoyens français , Membres du Parti Politique HCCDA (Halte à la Censure , la Corruption, le Despotisme , l'Arbitraire) , à nous pencher sérieusement sur la Signification , les enjeux et la Portée du Révisionnisme.

Nous désirons apporter notre honnête point de vue de Citoyens de bonne volonté , dépourvus de parti-pris , à cette notion , et donc répondre , objectivement , à la Question :

III Qu'est-ce donc que le Révisionnisme ?

Il convient , tout d'abord , de revenir à la définition même du Révisionnisme , qu'en donnent eux-mêmes les Intellectuels Révisionnistes , actuellement judiciairement et politiquement persécutés , dans la France de 2006 , prétendument Héritière de la France de 1789.

Selon les Historiens Révisionnistes (dont les opinions nous sont connues par la lecture des sites internet de l'AAARGH et de l'AAA , actuellement censurés par les ordonnances-Fatwas Ayatollanesques du TGI Paris , en date du 13/6/05 , mais que l'usage d'un vulgaire logiciel de surf anonyme ne coûtant que 15 euros , nous permet de contourner tranquillement , sans rien connaître à l'informatique , nonobstant les avis des prétendus experts que les organisations juives ont présentés aux juges Gomez et Binoche , pour les amener à prendre les mesures draconiennes de filtrage des accès basés sur les adresses IP des internautes français !!! HAHAHA !! MDR : Mort De RIRE , comme on dit dans les Chats des sites de rencontres sexuelles sur internet!) :

« Les Révisionnistes sont des Historiens , qui se demandent si ce que l'on Dit est Vrai ».

IV Définition du Révisionnisme :

A la suite des Historiens de l'AAARGH , nous retiendrons donc pour Définition du Révisionnisme en Histoire cette Définition , plus haut rappelée , et que nous reproduisons néanmoins.

« Les Révisionnistes sont des Historiens , qui se demandent si ce que l'on Dit est Vrai ».

Avant de continuer , précisons ces quelques points :

1) Cette définition n'est pas du rédacteur du présent Editorial , Bouard Joel , mais bien celle des Historiens Français , marginalisés par la véritable Chasse à l'homme dont ils font l'objet , et qui ont été obligés de prendre le Maquis , afin de pouvoir s'Exprimer Librement , Sans Etre Inquiétés et jetés en Prison , par les FASCISTES ACTUELLEMENT AU POUVOIR , ILLEGITIMEMENT , alors que la Volonté du Peuple français , exprimée en 1789 , GARANTIT A TOUT HOMME DE NE JAMAIS FAIRE L'OBJET D'EMPRISONNEMENT POUR SES IDEES !

2) A la lumière de cette définition du Révisionnisme , telle que donnée par ces auteurs du Courant d'Historiens Révisionnistes , nous voulons répondre à la question :

" Faut-il donc être Révisionniste ?" .

V Faut-il donc être Révisionniste ?

Commençons par remarquer que :

1) **les Historiens , qui étudient un Evènement Historique quelconque (Histoire de la 2^{ème} Guerre Mondiale , par exemple , mais cet exemple n'épuise évidemment pas le sujet , puisqu'un Historien peut tout aussi bien se pencher sur la Bataille de Marignan ou celle d'Hastings ou Valmy , la vie de Jeanne d'Arc ou de Jésus Christ , Mahomet, Moïse , Henri IV , Napoléon , De Gaulle , Pétain , Foch , et une pléthore d'évènements passés colportés par la mémoire des Hommes) , REFUSENT DE PRENDRE POUR ARGENT COMPTANT LES RECITS TRANSMIS PAR LES HISTORIENS QUI LES ONT PRECEDES ;**

2) **la tâche de tout Historien , DIGNE DE CE NOM , est de soumettre à toutes sortes de VERIFICATIONS , les Faits RAPPORTES par les Historiens précédents , afin de S'ASSURER DE LEUR CARACTERE VERIDIQUE !**

Je ,(Bouard Joel) , précise que : ;

1) **JE NE SUIS PAS HISTORIEN , NI PAR FORMATION , NI PAR GOUT ;**

2) **Il va donc de soi que je ne suis pas l'un des membres de l'aaargh**

3) **J'essaie de réfléchir , de manière AUTONOME , et INDEPENDANTE , SANS AUCUN PARTI-PRIS , afin , par l'usage de mes propres facultés critiques et d'entendement (et donc , sans écouter l'endoctrinement partisan des « intellectuels » auto-proclamés du Lobby médiatico-sioniste , que je dénonçais plus haut) , de répondre à la question : LE MOUVEMENT DE L'AAARGH EST-IL DANS L'ERREUR OU DANS LA VERITE ?**

Je vais donc tâcher de répondre à cette interrogation , en me référant uniquement à la Définition du révisionnisme , que j'ai reprise sur le site internet de l'Aaargh , et rappelée plus haut.

Il est vrai , qu'à ce stade de la réflexion , le lecteur honnête et critique , armé de ses facultés d'entendement et de raison , ne pourra que s'écrier avec moi :

« Mais , Mr de La Palice , Cherchez-vous à enfoncer une porte ouverte ? Nous sommes , bien évidemment , d'ores et déjà , d'accord avec cette Définition , et nous n'avons nul besoin de lire la suite de votre article , attendu qu'il est bien naturel de vérifier ce que l'on nous dit avant d'y croire ! ».

Pardonnez-moi donc , Cher lecteur , d'abuser dès lors de votre patience , et de l'honneur que vous me faites à me lire , mais il est nécessaire que nous nous livrions à une analyse rigoureuse et exhaustive de cette évidente LAPALISSADE , érigée en **DOGME METHODOLOGIQUE , et FONDATEUR DE L'ECOLE DES HISTORIENS**

REVISIONNISTES !

C'est que ces Historiens de l'Aaargh , du moins les plus célèbres d'entre eux , Thion Serge , DR du CNRS , révoqué par nos politicards de Gouvernants , ou Faurisson Robert , professeur de littérature française et spécialiste d'analyse critique des textes , **FONT L'OBJET DE CONDAMNATIONS PENALES , A RAISON MEME DE CETTE OPINION , ERIGEE EN DEFINITION !!!!**

Ne Trouvez-vous pas , Cher lecteur , qu'il est **DESORMAIS BIEN BARBARE ET OBSCURANTISTE , CE VIEUX ET PRESTIGIEUX PAYS DE CULTURE , DE SCIENCE , DE PHILOSOPHIE , ET DE RAISON , QUE CETTE France QUE NOUS AIMONS SI FORT , QUI FUT LE BERCEAU DE VOLTAIRE ET DIDEROT** , et qui aujourd'hui, entre les mains des Gayssot , Fabius , le CRIF , l'UEJF, la LICRA , le Consistoire Israelite , Klarsfeld et tant d'autres , **CRIE A L'EMPRISONNEMENT DE CES INTELLECTUELS ?**

Comment expliquer donc cela ?

VOICI LA REPONSE :

LES INTELLECTUELS DE L'AARGH ONT CIRCONSCRIT LE CHAMP DE LEUR ETUDE HISTORIQUE A L'ETUDE DES CONCLUSIONS DU « PROCES » DE NUREMBERG !!!

Et alors , me direz-vous ? Qu'y-t-il de si particulier , dans ce « procès » prétendu , qui puisse engendrer tant de haine publiquement déchaînée par des gens politiquement , économiquement , financièrement , médiatiquement et même judiciairement aussi puissants , et dirigée à l'encontre de cette poignée de paisibles intellectuels , aux moyens matériels et politiques si ridiculement dérisoires , que l'on ne peut saisir le danger que ces gens puissent représenter , à aucun égard , pour quiconque ? ; La réponse , ami lecteur , je vous la réserve pour la bonne bouche , et vous la connaîtrez à la fin de cet article.

VI Le Révisionnisme est une Méthodologie Probe et Naturelle du Champ du Savoir :

Ainsi donc , vous en avez déjà convenu avec moi, ami Lecteur , **la Définition du Révisionnisme Historique qu'en donne l'Aaargh , bien loin de heurter le sens commun , est parfaitement conforme au sentiment naturel , ancré en chaque être humain , que nous nous devons de faire preuve , en toutes matières , de prudence dans le**

raisonnement , à chaque fois que l'on soumet à notre entendement une vérité factuelle quelconque.

Au risque de heurter à nouveau le Lecteur , nous allons illustrer sur des exemples célèbres tirés de diverses disciplines du savoir Humain , que les Hommes ont de tout temps , scrupuleusement suivi la méthodologie préconisée par le credo de l' Aaargh , que nous avons mis en exergue , l'érigeant en Définition.

Ainsi , la Définition que donne l' Aaargh du Révisionnisme n'est rien d'autre , au bout du compte , que la **METHODE SCIENTIFIQUE** , stricto sensu.

Mais voyons voir

VII Galilée était Révisionniste !

Galilée fut ce savant qui se heurta au dogmatisme de l'Eglise , laquelle prétendait que :

- 1) la Terre est plate , ainsi que l'affirmaient Aristote et les Anciens (c'est normal , les géographes , explorateurs et conquérants grecs ont toujours vu des étendues plates de terre , où qu'ils se furent rendus , et ils n'ont jamais quitté la terre à bord d'une fusée , ce qui leur aurait fait constater , comme Gagarine le fit en 1962 , que la terre est « bleue comme une orange » , selon le poète communiste Eluard) ;
- 2) la Terre est au centre de l'Univers , car selon la Bible , Dieu a créé l'Homme à son image , et puisqu'il est Parfait , c'est que l'Homme l'est également ; et puisque Dieu est Central à l'Univers , c'est que l'Homme l'est aussi ; et donc , si Dieu a créé l'Homme sur Terre , c'est que la Terre est , forcément , au centre de l'Univers! CQFD !!!
- 3) ainsi , la Terre étant au centre de l'Univers , il s'ensuit que le Soleil est juste une étoile autour de la Terre ;
- 4) puisque le point n° 2 relève du Credo Fondamental et du Dogme de l'Eglise , quiconque le remettrait en cause se rendrait coupable de Blasphème !!! CQFD !
- 5) le blasphème est puni , selon le Droit canon , de la peine capitale , selon les modalités de la mort sur le bûcher , seul chatiment compatible avec la gravité du « crime » , car préfigurateur des flammes de l'Enfer , chatiment que Dieu lui-même réservait aux âmes damnées..

Ainsi , **Galilée , pieux catholique , et docte savant italien de la Renaissance , fêru d'Humanisme , n'ignorait point les « enseignements » de l'Eglise !**

Galilée était donc confronté aux « FAITS » OFFICIELS de l'Eglise Catholique , qui comme la Communauté juive prétend le faire aujourd'hui , IMPOSAIT SON DOGME PAR LA TERREUR!

Galilée n'ignorait donc pas la « Vérité » , défendue par l'Eglise. Il n'en ignorait pas davantage le châtement !

Pourtant Galilée **VOULUT VERIFIER LE DOGME DE L'EGLISE !!!**

Ainsi donc :

GALILEE EST UN CELEBRE

REVISIONNISTE ! Il est même le plus célèbre de tous les Révisionnistes ! Il entreprit donc de VERIFIER le point n°1 du raisonnement des Docteurs de l'Eglise !! **Se servant de lunettes astronomiques , il vit les astres , observa les planètes , et comprit que la Terre est ronde , et qu'elle tourne autour du Soleil .**

L'Eglise s'opposa violemment à l'opinion « hérétique » de Galilée , qui osait affirmer que la Terre tournait autour Soleil, alors que la Terre est au centre de l'Univers !

Le noble lecteur , qui connaît parfaitement l'Histoire des Sciences , sait pertinemment que Galilée dût abjurer sa Science , la menace du Bûcher étant trop forte pour qu'il s'obstinât davantage à propager sa Science au Public , en opposition avec le Catéchisme de l'Eglise !

Noble Lecteur , Méditez bien l'Histoire de Galilée , car vous penserez que de pareilles choses , qui se produisirent en Italie , en ces temps reculés d'Obscurantisme de l'Ere Pré-Scientifique , ne peuvent plus se reproduire , EN France , EN 2006 !

Détrompez-vous , Noble Lecteur :

Dans la France de 2006 , Georges Theil est menacé de 6 mois de prison ferme par le TGI et la Cour d'Appel de Limoges , et encore 6 mois ferme par le TGI de Lyon, qui seront hélas confirmés par la cour d'Appel de Lyon !

Robert Faurisson , quant à lui, attend le 20/6/06 , pour savoir ce que lui réserve la 17^{ème} chambre du TGI Paris , et à quelle sauce elle va le manger!

**TRISTE France DES FANATIQUES OBSCURANTISTES
DEGUISES EN VERTUEUX DE LA MORALE ET DE
L'AMOUR!**

VIII Einstein était Révisionniste !

Vous faudra-t-il d'autres exemples d'autres prestigieux Révisionnistes ,issus de la Science ?

La Physique d'avant Einstein , fondée sur les conceptions de Newton et Galilée , avait érigé en Dogme le **PRINCIPE DU TEMPS ET DE L'ESPACE ABSOLUS !!!**

Aucun physicien sérieux ne se serait avisé de remettre en cause ce **DOGME ADMIS PAR TOUTES LES AUTORITES SCIENTIFIQUES !**

Mais Einstein se livra , en 1905 , à des réflexions théoriques , dont le but était de **REMETTRE EN CAUSE CE DOGME !**

AINSI DONC : EINSTEIN EST UN CELEBRE REVISIONNISTE !!

Einstein réussit dans son entreprise, et je vous épargne , cher Lecteur , l'exposé méthodique et scrupuleux des arguments d'Einstein !

Ils sont si célèbres, et vous êtes , ami Lecteur , si savant , que je ne saurais vous faire l'injure de vous rappeler ces Immortels morceaux de Génie , mais que vous trouverez dans le célèbre article d'Einstein : « Zur

Elektrodynamik der Bewegter Körper und Das Relativitäts Princip« , in Annalen der Physik, 1905.

Ce fût l'article Fondateur de la relativité Restreinte !

Einstein ne vécut pas à l'époque obscurantiste de l'Eglise au temps de Galilée , et personne ne le menaça donc du Bûcher !

Au contraire , il connût à cause de son AUDACE REVISIONNISTE les honneurs et la célébrité !

Voilà au moins, Dieu Merci , un Révisionniste célèbre , qui ne connut ni menaces de Bûcher ni de de prison , et s'il dût fuir l'Allemagne en 1936 , ce ne fût pas à cause de ses idées , mais de la montée du parti d'Hitler dans l'Allemagne de cette époque.

IX Darwin était Révisionniste

Darwin élaborait sa Théorie de l'Evolution , dont il découlait que l'Homme descend du Singe ! Pourtant la Bible prétend le contraire !

Les grandes religions bibliques : Judaïsme, Christianisme, Islamisme , tiennent évidemment pour blasphématoires de telles affirmations !

Selon la Bible , l'Homme ne descend évidemment pas du singe , puisque Dieu le créa , selon le scénario que l'on peut lire dans la Genèse ! Il le créa même à son image !

Ami Lecteur , connaissez-vous aujourd'hui , une seule personne en France , qui puisse soutenir que Darwin ait tort , et que la Bible est pure Vérité , car parole Divine ?

Darwin ne fût pas menacé du Bûcher , car il eut le bonheur de vivre dans l'Angleterre du 19^{ème} siècle , laquelle était une Nation avancée et tolérante , et du reste totalement gagnée par le Progrès des Sciences , et totalement acquise à la cause de la Méthode Scientifique !

Les ecclésiastiques qui vouèrent Darwin aux gémonies ne trouvèrent aucun écho dans l'opinion publique , et l'Eglise ayant perdu toute influence intellectuelle ou politique , Darwin , contrairement à Galilée , ne pouvait être menacé ni du Bûcher , ni de la moindre sanction.

C'est tout à l'honneur de la société anglaise que Darwin connut au contraire les honneurs et la célébrité que ses découvertes scientifiques incontestables et de haute valeur lui firent mériter.

DARWIN EST DONC UN CELEBRE REVISIONNISTE !

En effet , IL REVISA LE DOGME DE LA BIBLE SUR LES ORIGINES DE L'HOMME !

Il en sera à nouveau question plus loin , ce débat étant central , et illustratif de la lutte incessante entre DOGMATISME OBSCURANTISTE ET SCIENCE MODERNE!

X Marx était Révisionniste !

La Philosophie avant Marx était dominée par les théories de Platon , dont s'inspira Hegel par sa doctrine Idéaliste , pour expliquer les manifestations de l'Esprit dans l'Histoire.

Marx REVISA cette théorie Hégélienne , à la lumière de la dialectique

matérialiste de Feuerbach , pour proposer une Théorie scientifique de l'Histoire et de la Société.

MARX EST DONC UN PHILOSOPHE RÉVISIONNISTE POUR AVOIR RÉVISÉ LA THÉORIE D'HEGEL , MEME SI SON REVISIONNISME NE PORTAIT PAS SUR DES FAITS MAIS SUR DES IDEES !

Il appliqua ensuite sa théorie dans son œuvre majeure , Das Kapital , afin d'expliquer l'organisation économique de la société moderne , et rationaliser le passage de la Féodalité au Capitalisme , puis l'Avènement , selon Marx , inéluctable du Socialisme , par la Dictature du Proletariat ! Ainsi , l'exemple de Marx , tout comme celui de n'importe quel philosophe ,est encore plus nettement un exemple de révisionnisme , en ce qu'il ne consiste même pas à s'assurer de la véracité de FAITS , mais de Theories !

Dans ce sens , **TOUT PHILOSOPHE EST UN REVISIONNISTE SUBJECTIF !**

La Philosophie est donc la Discipline du Savoir Humain (Sophia Philos , Amitié de la Sagesse , étymologiquement) qui est l'expression la plus achevée de la Liberté de Penser , qui confine à un Droit Divin , Naturel et Imprescriptible , de l'Homme, consistant à ne rendre compte à personne des opinions et positions idéelles que l'on tient , et qui sont donc empreintes de la subjectivité Individuelle la plus Absolue !

La philosophie , c'est simplement l'Antithèse de la Censure !

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de l'establishment de la prétendue intelligentsia audiovisuelle (les BHL , Finkelkraut, Glucksmann , et autres narcissiques megalos auto-imbus de leur haute "intelligence", qui trouvent commode de faire gratuitement la réclame de leurs "livres" , en se servant de la plateforme médiatique de FR3 et France2 , gratuite pour eux , car payée avec nos impôts , et avec la complicité des parasites du "service public " de leurs amis , qui l'ont totalement expropriée), que certains de ses membres qui font profession et tirent royalties de leurs qualités de prétendus philosophes , comptent parmi les plus ardents zéloteurs du lynchage judiciaire des Historiens révisionnistes , sur le Bûcher des Lois FabiusGayssot (il est vrai qu'ils font partie de la communauté juive , et sont donc israéliens et sionistes

d'office!).

XI NOS JUGES CIVILS ET PENaux SONT REVISIONNISTES !

Je sais , cher Lecteur , que vous allez me rétorquer : « Vous alors , Bouard Joel , vous ne manquez pas d'air ! **Voulez-vous me faire croire que nos juges , qui condamnent au civil et au pénal , tous les intellectuels révisionnistes , y compris Garaudy Roger , et l'Abbé chéri des français Pierre lui-même , seraient eux-mêmes des Révisionnistes ?** » Je dois , Cher Lecteur , avant de m'expliquer , vous mettre au courant du Droit Français de la procédure , Civile et Pénale.

Lorsqu'un Noble Plaideur , (tel que votre Honorable Serviteur , qui doit depuis 1999 à ce jour , me présenter devant toutes sortes de juges , civils et pénaux , à seule fin de m'opposer à ce que je sois spolié du peu de richesses matérielles que je possède , par les huissiers que mes puissants adversaires requièrent de mettre à exécution les « jugements » que les « juges » corrompus de leurs amis leur ont complaisamment accordés , car la magistrature de notre « république » bananière est crapuleuse !) , se présente devant les juges , **il a la charge de présenter aux juges les Faits du litige , et de les PROUVER !**

Le juge , civil ou pénal , rend ensuite son Jugement , en appliquant les Règles de Droit (Lois , Traités , Règlements et Jurisprudence) **AUX FAITS , tels qu'il les a retenus.** Ensuite , le Plaideur mécontent du Jugement , peut en faire Appel , puis Cassation.

Après Cassation , ou en l'absence d'appel exercé dans les délais (un mois au civil , 10 jours au pénal , 15 jours en référé civil) , le Jugement devient **DEFINITIF !**

Dès lors , le Plaideur qui a succombé n'a plus le choix que de subir l'exécution du Jugement à son encontre , par l'huissier de son adversaire , pour ce qui est des condamnations à des sommes d'argent , ou par le Procureur et la Police , pour ce qui est des peines de prison.

En cette étape , le jugement devenu définitif est investi de ce que le Droit Français appelle : **l'Autorité de Chose Jugée** , çàd , qu'on ne peut plus revenir devant le juge , pour juger à nouveau des mêmes **FAITS** , entre les mêmes parties au litige , pour redemander la même chose au juge!

Cependant , le droit de la Procédure permet au Plaideur , au civil comme au pénal , d'exercer le RECOURS EN REVISION !

Cette procédure de Révision est permise dès lors qu'il y a eu **FRAUDE** , par les parties , (mais s'il y a eu fraude du juge, le recours en révision n'est pas possible !!!) , sur les **FAITS UNIQUEMENT** , et **NON PAS** sur **L'ERREUR SUR LE DROIT !**

L'actualité récente nous a livré quelques exemples de plaideurs qui ont exercé leur « droit », (sans succès , cependant ! Ne nous leurrons pas :certains de nos magistrats véreux n'avoueront jamais qu'on truande tous les jours dans les « jugements » de notre « république » de singes bananiers) , totalement théorique à la Révision de leurs procès.

On peut s'écrier : la France n'est-elle pas une belle « démocratie » , bonnes gens , dans laquelle le dernier des manants aurait le même droit que la caste supérieure des SurHommes qui monopolise l'Exécutif , le Législatif , les postes clefs du Pouvoir , et qui met en coupe réglée à leur profit l'ensemble de l'Economie française ?

Ce n'est toutefois qu'une illusions , car la corporation judiciaire dénierait tous ses droits au malheureux justiciable , qui a pu croire qu'il pouvait exercer son recours en révision garanti par les codes de procédure civile et pénale , afin d'annuler les iniquités dont il a été l'objet (car la TRICHERIE JUDICIAIRE EST SYSTEMATIQUE DANS TOUS LES PROCES , ET ELLE EST L'OEUVRE DES JUGES EN COLLUSION AVEC LES HUISSIERS , AVOUES, AVOCATS , GREFFIERS ,POLICIERS , EXPERTS, et les parties amies de ces nouvelles castes Seigneuriales de la République bananière de France actuelle.

Nos « magistrats » seront toujours là pour remettre les choses dans l'ordre « naturel » , remettre le vulgaire manant à sa place , et remplir le Seigneur de tous ses Droits naturel.

Que l'on pense aux tentatives de Sez nec , ET SURTOUT d'Omar Haddad , par exemple , qui ont toutes échoué!

Néanmoins , les textes actuels en vigueur (nouveau code de procédure civile et code de procédure pénale) AUTORISENT DE PLEIN DROIT LA REVISION DES PROCES CIVILS ET PENaux !

Ainsi donc : Le Droit français , civil et pénal , autorise la REVISION d'un procès !

Le Droit français est donc Révisionniste !

Les juges , civils et pénaux , français , sont chargés d'appliquer le Droit , lequel est Révisionniste !

Les BONs Juges , HONNETES ET COMPETENTS , qui donc appliquent fidèlement le Droit français sont des Juges Révisionnistes(hélas , ils ne sont pas très nombreux , nos juges probes et dignes de leurs fonctions , ainsi que de notre Confiance !).

Enfin , pour clore ce volet du Révisionnisme Judiciaire , mentionnons encore que :

1) **le juge d'instruction** , à qui on vient dénoncer l'existence d'un crime , est bien **obligé de « vérifier ce qu'on lui dit »** , et donc d'instruire sur les faits qu'on lui dénonce , à charge et à décharge , **afin de savoir si la dénonciation est fondée ou pas !**

LE JUGE D'INSTRUCTION EST DONC AUSSI UN REVISIONNISTE , COMME MR JOURDAIN FAISAIT DE LA PROSE !

2) **le policier qui entreprend une enquête** à coup de filatures , écoutes téléphoniques , interrogations de témoins , collecte et analyse scientifique d'indices matériels ,etc , **ne fait rien d'autre que « vérifier si ce qu'on lui dit est vrai » ! LES POLICIERS JUDICIAIRES SONT DONC AUSSI DES REVISIONNISTES !**

XII Le Révisionnisme , c'est la Méthode Scientifique !

J'espère ainsi , Ami lecteur , que par les Exemples issus de divers domaines de la Connaissance (Physique, Astronomie, Philosophie,Economie, Droit) par lesquels j'ai voulu illustrer mon propos , avoir pu emporter votre conviction que le Révisionnisme est la démarche la plus naturelle , honnête , rigoureuse et sûre , par laquelle nous puissions progresser dans le savoir , et ceci dans tous les domaines de la Pensée Humaine !

Ami Lecteur, arrivé ici, je voudrais maintenant vous convaincre que le **Révisionnisme** , ce n'est guère différent de la **METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE !**

Permettez-moi donc de faire appel maintenant à l'Historien des Sciences et Epistémologiste Français Gaston Bachelard !

Ses théories nous sont bien connues , ne serait-ce qu'à travers l'enseignement de la Philo en Terminale , mais résumons-les brièvement.

La méthode scientifique est la démarche éprouvée qui s'est dégagée à travers l'Histoire de la recherche scientifique , constituant une révolution dans la méthode d'élaboration des connaissances depuis l'Antiquité et la Renaissance à nos jours , et qui **consiste à :**

- 1) **soumettre les théories à l'épreuve de l'observation ;**
- 2) **se baser sur des faits observables , sûrs et vérifiables , notamment par l'expérimentation dans des conditions contrôlables (ainsi , récemment , un chercheur coréen de renom a été démasqué et déshonoré , car il falsifiait ses résultats , ce qui a été vite découvert dans d'autres laboratoires , à travers le monde !) ;**
- 3) **construire les théories à l'aide d'hypothèses compatibles avec les FAITS objectifs , issus de l'OBSERVATION ;**
- 4) **confronter les théories ainsi construites à des situations expérimentales nouvelles , permettant la PREDICTION de résultats expérimentaux.**

Ainsi donc , **il suffit d'un petit peu de réflexion pour se convaincre que la méthode scientifique** , aujourd'hui universellement acceptée , qui fût mise au point par Galilée à l'encontre du Dogmatisme obscurantiste de l'Eglise , et mise en Oeuvre par Einstein, Darwin , et même Marx , **ne consiste ni plus ni moins qu'à : « vérifier si ce que l'on dit est vrai »** , comme le revendique l'Aaargh , dans le domaine Historique , et plus particulièrement (car c'est le sujet qui est l'objet de leurs études et investigations particulières) , en ce qui concerne l'Histoire de la 2^{ème}

Guerre Mondiale , et les crimes attribués par les Vainqueurs aux Vaincus.

XIII Le Révisionnisme en Histoire.

Nous allons donc poser la question au lecteur :

Cher Lecteur , Vous concevez fort bien que la méthode scientifique est naturelle et efficace , car sous peine de passer pour un Ignorant Obscurantiste , vous n'aurez jamais l'audace d'avancer que cette méthode , qui a permis tous les progrès scientifiques que nous connaissons , serait mauvaise , et qu'il faudrait que nous revenions aux méthodes du MoyenAge , héritées d'Aristote et reprises par l'Eglise , afin d'asseoir son Pouvoir Politique , en confortant son « Autorité » intellectuelle , tirée de la Bible et des Evangiles ?

Jamais , Gentil Lecteur , Erudit Gentilhomme , vous ne vous compromettriez dans le ridicule d'aller enjoindre à Galilée, Einstein, Darwin , ou aux savants modernes qui leur ont succédés , de lâcher la Méthode Scientifique , donc le Révisionnisme Scientifique , pour revenir au Savoir Non Vérifiable , mais Tiré Uniquement d'une Autorité Morale voire même Divine , de L'Eglise ou de la Bible !

AMI LECTEUR , VOUS ETES DONC REVISIONNISTE !

AU MOINS DANS LE DOMAINE SCIENTIFIQUE !

Alors , je vous pose cette autre question :

Pensez-vous que l'Historien , qui est chargé de faire la Vérité sur des évènements du Passé , auxquels nous n'avons pas été témoins , ne devrait pas être Révisionniste , et donc « vérifier si ce qu'on lui dit est vrai » , selon la formule de l'Aaargh ?

Personnellement , je suis né en 1957 , et je n'ai donc pas assisté à la 2^{ème} Guerre Mondiale !

Si quelqu'un me disait que les Allemands ont exterminé 20 millions de juifs , 40 millions de français , 100 millions d'arabes , 60 millions de turcs , 170 millions de noirs , 3 millions d'aztèques , etc , je lui répondrais : « C'est bien possible , cher ami , mais je ne saurais vous croire qu'à condition que j'aie vérifié , scrupuleusement , tout ce que vous m'avez avancé ».

Vous réagirez , ami Lecteur , exactement comme moi , **J'EN SUIS SUR !**

Car , en effet , vous comme moi :

NOUS SOMMES NATURELLEMENT , INTUITIVEMENT , ET TOTALEMENT REVISIONNISTES !!!

Nous irons donc vérifier ces chiffres ! Pour cela , nous devons nous replonger dans les archives publiques et privées , lire des témoignages , les vérifier , etc !

Au bout de cent ans de recherches , (nous serons morts depuis longtemps, mais nos successeurs continuerons notre travail) , nous serons alors parvenus à confirmer ou infirmer les chiffres qu'on nous annoncés , sur les crimes commis par les Allemands.

Hélas , Cher Lecteur , **je suis obligé de vous mettre en garde :**

Depuis la Loi FabiusGayssot , votée par les Honteux Escrocs Intellectuels Obscurantistes qui nous servaient de députés et sénateurs , ces Ennemis Irréductibles de la Vérité , de la Liberté et du Savoir , qui **FONT HONTE A TOUS LES FRANÇAIS SINCERES ET HONNETES , ET SURTOUT A LA TRADITION INTELLECTUELLE PRESTIGIEUSE DE LA France DES VOLTAIRE ET DIDEROT , NOUS N'AVONS PLUS LE DROIT DE NOUS DEMANDER SI CE QU'ON NOUS A DIT SUR CERTAINS CRIMES ESTT VRAI OU FAUX !!!**

En effet , ami Lecteur , si nous avisons d'exercer cette Liberté Fondamentale de Savoir , sur ce sujet précis , **NOUS SUBIRONS LE BUCHER DE FABIUSGAYSSOT , COMME GALILEE A DU RECULER DEVANT LE BUCHER DRESSE PAR L'EGLISE !!!**

TEL EST DE LA FRANCE ACTUELLE , DEVENUE PAR FABIUS-GAYSSOT ET CONSORTS , A JAMAIS LE PAYS DE LA BARBARIE ET DU FASCISME OBSCURANTISTES , LE TRES TRISTE ETAT !

CITOYENS ,EXIGEZ L'ABOLITION DU FASCISME INTELLECTUEL SIONISTE , INCORPORE DANS L'ARTICLE 24 BIS DE LA LOI SUR LA PRESSE ! IL EST RIDICULE POUR UN HISTORIEN DIGNE DE CE NOM DE NE PAS ETRE REVISIONNISTE !

L'Histoire , en tant que discipline rigoureuse , relevant des Sciences Humaines , consiste précisément à vérifier les récits Historiques , par divers moyens !

Ceux qui le nieraient devraient aussi demander à FabiusGayssot de prendre une nouvelle « loi » , afin d'interdire l'Archéologie , puisque cette science consiste justement à vérifier si les écrits sur les civilisations anciennes , entre autres ceux de la Bible , sont vrais !

Il suffirait alors d'interdire l'Enseignement de l'Histoire et de l'Archéologie dans les universités françaises , en considérant qu'elles gagneraient avantageusement à être remplacées par l'Etude scrupuleuse de la Bible , SEULE SOURCE

"INCONTESTABLE" DE VERITE HISTORIQUE , PUISQU'ELLE EMANERAIT DE DIEU LUI-MEME !

Ainsi , j'invite Fabius et Gayssot à prendre une autre « loi » ridicule dont ces misérables faibles d'esprit ont seuls le secret , et qui obligerait tous les étudiants d'Histoire et d'Archéologie , à s'inscrire , à leur choix , à l'Institut Catholique ou bien dans une des nombreuses Ecoles Rabbiniques

ou Mosquées de France !

Cela fera d'excellentes économies au Budget de l'Education Nationale , qui n'aura plus qu'à payer les retraites anticipées des derniers enseignants d'Histoire et d'Archéologie !

N'est-ce pas là une Idée Lumineuse , bien dans la philosophie de ces OBSCURANTISTES DOGMATIQUES , Fabius et de Gayssot?

XIVLe Révisionnisme en Politique.

Autant il est nécessaire d'exercer son esprit critique dans les domaines des Sciences Expérimentales ou Humaines (dont l'Histoire , la Psychologie, la Sociologie) , en usant de la méthode scientifique , qui pour moi est totalement du Révisionnisme au sens de l'AAARGH , autant il est fortement conseillé d'utiliser la même méthode dans le domaine politique.

AINSI LA DOCTRINE POLITIQUE DE NOTRE PARTI POLITIQUE HCCDA (Halte à la Censure , la Corruption, le Despotisme , l'Arbitraire) EST , INTEGRALEMENT ET INTRINSEQUEMENT DU REVISIONNISME POLITIQUE !

Expliquons-nous !!!

Notre Parti est confronté aux difficultés économiques éprouvées aujourd'hui par les Français , et surgies des dysfonctionnements et anomalies du Système Politico-Economique Français actuel!

Ceci nous a amenés à nous poser la **BONNE QUESTION (MERCI L'AAARGH !) :**

CE QU'ON NOUS DIT SUR LE CARACTERE PRETENDU DEMOCRATIQUE DU SYSTEME POLITIQUE FRANÇAIS , ISSU DE L'APRES-GUERRE EN 1944 , EST-IL VRAI ?

Pour répondre à cette question , nous nous sommes plongés dans l'étude des évènements liés à la « Libération » de la France par les Anglo-Américains , au putsch du colonel deGaulle opéré en 1944 , prétendu « Libérateur » imposé par l'Armée américaine , aux modalités de l'Occupation américaine de la France en 1944 , à l'instauration des « constitutions » de 1946 et 1958 , à l'imposition par les anglo-américains des « traités » de l'Europe, de l'Otan et de l'Onu , (**QUI N'ONT JAMAIS ETE RATIFIES PAR LA France , ET NE SONT DONC PAS DES ACTES REGULIERS NI LEGITIMES DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE , ENGAGEANT LES FRANÇAIS !**) , et nous avons enfin compris la vraie nature du Système Politique Français actuel !

NOUS , PARTI HCCDA , PROCLAMONS A L'INTENTION DE TOUS LES FRANÇAIS :

- 1) La France actuelle N'EST PAS UNE DEMOCRATIE ,
MAIS UNE DICTATURE OLIGARCHIQUE ISRAELO-
ETATS-UNIENNE ;
- 2) LES « CONSTITUTIONS » DE 1946 ET 1958 N'ONT
AUCUNE VALEUR JURIDIQUE , ET DONC L'ETAT
FRANÇAIS EST ILLEGITIME DEPUIS 1944 A CE JOUR ;
- 3) LE POUVOIR EST AUJOURDH'UI ENTRE LES MAINS
DE PURS USURPATEURS QUI NE TIRENT PAS LEUR
LEGITIMITE DU PEUPLE FRANÇAIS , MAIS DE LA
DICTATURE ISRAELO-AMERICAINE IMPOSEE DE 1944
A CE JOUR ;
- 4) TOUS LES ACTES DU GOUVERNEMENT , LES
« LOIS » DU PARLEMENT , LES « TRAITES » TELS QUE
CEUX DE L'OTAN , L'ONU, L'UE , SONT NULS ET NON
AVENUS , ET SANS LA MOINDRE VALEUR
JURIDIQUE ;
- 5) LES RESPONSABLES PUBLICS FRANÇAIS
,PRESIDENTS, MINISTRES , DEPUTES , SENATEURS ,
SONT TOUS PASSIBLES DES PEINES CRIMINELLES
RELEVANT DES COURS D'ASSISES ET TRIBUNAUX
CORRECTIONNELS ;
- 6) LES FRANÇAIS , QUI SONT MASSIVEMENT
MANIPULES PAR LA PROPAGANDE DES MASS-
MEDIAS ENTRE LES MAINS DE L'OLIGARCHIE
REGNANTE , CROIENT NAIVEMENT Qu'ILS VIVENT
EN DEMOCRATIE , ET QUE LEURS HOMMES
POLITIQUES VEILLENT SUR LEURS
INTERETS Nationaux Fondamentaux!
- 7) SEULE LA DECLARATION DE 1789 A VALEUR
LEGALE AUJOURD'HUI ! IL EST INDISPENSABLE DE
METTRE EN PLACE UN GOUVERNEMENT DU PEUPLE
FRANÇAIS SELON LE MODELE DE 1789 !
TOUTES LES « REPUBLIQUES » ULTERIEURES
N'AYANT ETE QUE DE PURES IMPOSTURES , DES
USURPATIONS DU POUVOIR ET DES DICTATURES!

Je ne développerai pas les justifications rigoureusement logiques des points n°1 à 7 ci-dessus , et j'invite le Lecteur à en prendre connaissance , au fur et à mesure de la publication que j'en ferai sur le site du parti [HCCDA](#) .

En tous les cas , HCCDA est donc un PARTI REVISIONNISTE !

XV Les raisons de la persécution des Historiens Révisionnistes : Sur le Révisionnisme Politico-Historique de l'Aaargh.

Si la démarche révisionniste semble donc si intellectuellement naturelle et si légitime dans tous les domaines des Sciences Exactes et Humaines , donc y compris en Histoire ,(**et du reste le DROIT DE DOUTER relève de la Liberté de l'Expression , de l'Opinion et de la Pensée , lesquelles ne peuvent être niées que par les Systèmes Totalitaires , qui cherchent à CONTROLER LES OPINIONS , VOIRE LES PENSEES , Y COMPRIS PAR LA CONTRAINTE!**) , pourquoi diable a-t-on , en « haut lieu » (médias audiovisuels du « service public » , Gouvernement , Police et Justice , Sénateurs , Députés) déclenché une Guerre Totale contre les Historiens Révisionnistes de l'Aaargh ?

Pour répondre à cette question , il convient de rappeler que les Chercheurs de l'Aaargh s'intéressent à une question bien précise :

« L'extermination des juifs par les nazis durant la période 1939-1945 a-t-elle eu lieu ? ».

La réponse de l'Oligarchie fascisante et Mafieusement criminelle qui règne sur la France s'est manifestée , brutalement , nettement et insidieusement tranchante :

IL EST INTERDIT DE CONTESTER LA « VERITE » CONTENUE DANS LE « JUGEMENT » DU « TRIBUNAL » MILITAIRE « INTERNATIONAL » DE NUREMBERG , SOUS PEINE DE PRISON , AMENDES , CONFISCATIONS , ET OPPROBRE PUBLIC PAYE SUR LES DENIERS DU CONDAMNE , PAR INSERTION DANS LES JOURNAUX LES PLUS COUTEUX !

CET OUKASE DE DICTATEURS UBUESQUES , SURGIS DU FOND DE LA BARBARIE ET DU DESPOTISME , PORTE UN NOM : LOI FABIUS-GAYSSOT , OU SI VOUS PREFEREZ ARTICLE 24

BIS DE LA LOI SUR LA « LIBERTE » DE LA PRESSE !!!

Je ne peux prendre le risque de vous expliquer , ami lecteur , la raison profonde qui motive tant de BRUTALITE , DE MEPRIS et DE DENIS DES DROITS DES CITOYENS FRANÇAIS , par la CRIMINELLE ET MAFIEUSE OLGARCHIE REGNANT SUR NOTRE France , SI GRANDE ET SI DOUCE (car je n'entends pas être condamné sur l'autel de la Loi Fasciste des Criminels Obscurantistes Fabius et Gayssot , par les Sanhedrin de la "République"!!).

Je laisse à votre sagacité , ami lecteur , de trouver par vous-mêmes :

A QUI PROFITE L'INTERDICTION DE CHERCHER A SAVOIR SI LES THESES DE L'AAARGH , ET DES AUTRES HISTORIENS REVISIONNISTES DE PAR LE VASTE MONDE , SONT EXACTES OU PAS?

A ISRAEL , QUI CONTINUE AVEC L'AIDE DE SA DIASPORA SIONISTE , A VOIR DEVERSER SUR ELLE , ARMES , ARGENT ET APPUIS POLITIQUES , PAR TANT DE PUISSANTS PAYS , DONT LES Etats-Unis, LA Grande-Bretagne , LA France , ET TOUS LEURS VASSAUX DE L'UE ET DE L'OTAN , AUX FRAIS DE LA PRINCESSE , CAD DES PIGEONS-CONTRIBUABLES DE CES DIVERS PAYS?

Peut-etre aurez-vous raison , gentil et honnête Lecteur , tout comme Mr Mahmoud Ahmadinejad , le président de l'Iran actuel, qui a soulevé récemment un tollé de tous les diables , lorsqu'il a avancé cette hypothèse .

Mais il n'en demeure pas moins **que les citoyens français que nous sommes sont légitimement fondés à se demander comment une disposition législative aussi aberrante et totalement fascisante que l'article 24 bis , ait pu être votée sans broncher par notre « représentation » , dite « nationale » (soit nos députés et sénateurs) ?**

LA REPONSE DE HCCDA EST QUE NOTRE REPRESENTATION NATIONALE EST CHOISIE SOIGNEUSEMENT (par un processus compliqué de barrages ésotériques , occultes , juridiques et financiers) , afin d'être de serviles agents de l'Oligarchie , qui contrôle REELLEMENT LE POUVOIR DU PEUPLE FRANÇAIS , et dont il a déjà été question!

CECI EST DU DOMAINE DU CELEBRE « SECRET D'ETAT » !!!

LE PEUPLE FRANÇAIS LE CONNAITRA DONC FORCEMENT LE JOUR OU IL SE DECIDERA

ENFIN A ARRETER ET JUGER DEVANT LES
COURS D'ASSISES , NOTRE FAMEUSE
« REPRESENTATION NATIONALE » , QU N'A PAS
ARRETE DE LE TRAHIR , AU MOINS DE 1944 A CE
JOUR!

AVIS AUX FUTURS JUSTICIERS
REVOLUTIONNAIRES , LES DANTON ET
ROBESPIERRE !

XVI « Tribunal » de Nuremberg et Histoire Moderne : Les Militaires Vainqueurs ont-ils le Droit Moral de Consigner l'Histoire ?

J'aborde ici deux questions distinctes :

1) Est-il vrai que la France a signé en 1945 un Accord qui a institué un Tribunal Militaire International ?

Pour quiconque connaît UN MINIMUM DE DROIT , LA REponse EST CATEGORIQUEMENT NON !!!!

VOICI LES RAISONS : Un Accord international est un acte réglementaire du Gouvernement ! Il est signé par un ambassadeur plénipotentiaire du gouvernement , qui a été au préalable accrédité diplomatiquement par les Gouvernements parties à l'Accord !

Or le dit « Accord » dit de Londres a été signé par Robert Falco , et François de Menthon , agissant comme émissaires à Londres , auprès de Churchill et Roosevelt, d'un « **Gouvernement Provisoire de la République Française** » , qui aurait été « **promulgué** » au JO par un « **décret** » du **dénommé Degaulle Charles , colonel de l'Armée française** (son titre de général est de pure complaisance , puisqu'il n'a pas tiré un seul coup de feu entre 1939 et 1944 , lorsqu'il s'agissait de combattre , mais il a dû en tirer beaucoup après la reddition allemande , dans l'allégresse de sa prise du pouvoir dans le sillage de l'Armée américaine , comme les actuels présidents kurdes de l'Irak sous l'occupation américano-onusienne actuelle) , ancien secrétaire en 1940 du Gouvernement , réfugié à Bordeaux , et qui a trouvé commode de se réfugier à Londres , comme un déserteur de l'Armée , pris en pension par Churchill , pantouflant bravement jusqu'à ce qu'enfin la France fût « libérée » par les Sauveurs Providentiels anglo-américains.

Or , **ni de Menthon ni Falco n'ont jamais été accrédités par les Signataires du prétendu « Accord » de Londres ! En effet , ni Roosevelt ni Churchill ni Staline n'ont jamais échangé des Ambassadeurs avec Degaulle , puisque celui-ci n'était que FICTIVEMENT , le Chef du Gouvernement de la France !**

**Faut-IL RAPPELER QUE SEUL LE
GOUVERNEMENT DE PETAIN AVAIT DES**

AMBASSADEURS RECONNUS , MEME PAR ROOSVELT , CHURCHILL ET STALINE !

Dès lors , en Droit International , un Accord signé , « au nom de la France » , par DeMenthon et Falco, QUI N'ETAIENT PAS AMBASSADEURS

PLENIPOTENTIAIRES DÛMENT ACCREDITES , ET AU NOM DE DEGAULLE , PRESIDENT DU GPRF , QUI N'A JAMAIS ETE RECONNU COMME GOUVERNEMENT DE LA France PAR QUICONQUE , N'EST QU'UN SIMPLE CHIFFON DE PAPIER POUVANT SEULEMENT TORCHER LES FESSES DE FALCO, DEMENTHON ET DU SIEUR DEGAULLE , MAIS SUREMENT PAS ENGAGER LA FRANCE NI LES FRANCAIS !

EN D'AUTRES TERMES : L'ACCORD PRETENDU DE LONDRES , N'EST RIEN D'AUTRE , ET IRREMEDIALEMENT , QU'UNE ENTOURLOUPE CREUSE ET SANS AUCUN EFFET !

L'ESCROQUERIE DU PRETENDU ACCORD DE LONDRES NE SAURAIT TROMPER QUE LES IMBECILES!

POURTANT LES JUGES DE LIMOGES , LYON ET PARIS EN SONT DUPES , ET S'EN SERVENT POUR "MOTIVER" DES ENTREES EN VOIE DE CONDAMNATION PENALE , SUR LA BASE DE L'ARTICLE 24 BIS!!!

LE TEMPS EST VENU DE DEMASQUER PUBLIQUEMENT CETTE GRAVE ESCROQUERIE , DONT SONT VICTIMES DES INTELLECTUELS , ET QUI NE SERT QU'A INSTAURER LA TERREUR SIONISTE , PAR LA VOIE JUDICIAIRE , AFIN DE MAINTENIR LES CONTRIBUABLES-ELECTEURS DANS UN ETAT CONFINANT A L'ESCLAVAGE POLITIQUE , ET LEGITIMER TOUS LES ACTES DE POLITIQUE ETRANGERE QUE LE GOUVERNEMENT DE LA FRANCE ACCOMPLIT , SYSTEMATIQUEMENT , AU DETRIMENT DES INTERETS NATIONAUX BIEN COMPRIS DE LA

NATION FRANCAISE.

**C'EST LA QUE RESIDE LE TROU JURIDIQUE BEANT DE L'ARTICLE 24 BIS QU'AUCUN PLAIDEUR , PARMIS CEUX CONDAMNES , DONT FAURISSON OU THEIL , N'A MALHEUREUSEMENT JAMAIS SOULEVE DEVANT LES JUGES CORRECTIONNELS !
LE 20 JUIN 2006 , HCCDA SERA PRESENTE A L'AUDIENCE DE LA 17EME CHAMBRE DU TGI PARIS , REPRESENTEE PAR BOUARD JOEL , SON PRESIDENT , ET DEMANDERA AU TRIBUNAL DE CONSTATER QU'IL N'EXISTE AUCUN ACCORD DE LONDRES QUE LA France AIT CONSENTI POUR INSTITUER UN PRETENDU TRIBUNAL A NUREMBERG , QUI A MIS A MORT LES DIGNITAIRES ALLEMANDS , ET SERT AUJOURDH'UI A CONDAMNER NOS MEILLEURS INTELLECTUELS , SUR LE BUCHER DE LA LOI FASCISTE DES CRIMINELS FABIUS-GAYSSOT , QUI , PROFITANT DE LEURS POUVOIRS LEGISLATIFS , ONT PRIS DES LOIS POUR MUSELER NOS LIBERTES , AU PROFIT D'ISRAEL !!!!**

2) Quant bien même il y aurait effectivement en 1945 un Tribunal régulier , militaire ou même ordinaire , et qui aurait condamné un certain nombre de criminels : POUVAIT-IL POUR AUTANT DISPOSER POUR LA POSTERITE D'UNE QUELCONQUE VERITE , QUE NUL NE POURRA PLUS ULTERIEUREMENT ET A JAMAIS , REMETTRE EN CAUSE ?

**SI TEL ETAIT LE CAS , CELA REVIENDRAIT A RECONNAITRE AU JUGEMENT DE NUREMBERG DE 1945 LE CARACTERE D'UNE VERITE ETERNELLE , ASSISE SEULEMENT SUR L'AUTORITE MORALE TRANSCENDANTE , ET DONC MYSTIQUE VOIRE DIVINE , DES JUGES DE CE TRIBUNAL !
DES LORS CES JUGES NE SERAIENT PLUS DES HOMMES , MAIS DES DIEUX , QUE NOUS AURONS TOUS LE DEVOIR D'HONORER ET IMPLORER , COMME NOS ANCIENS LE FAISAIENT , SUR LES AUTELS D'ESCALAPE , DE ZEUS ET DIONYSOS !**

**CHER AMI LECTEUR , PERMETTEZ-MOI DE ME FENDRE LA PIPE , ET DE RIGOLER FRANCHEMENT , DE LA CRETINERIE DE NOS VAILLANTS IMBECILES , A JAMAIS RIDICULES AUX YEUX DE LA POSTERITE , CES FABIUS ET GAYSSOT , QUE NOS BONS JOURNALEUX OFFICIELS , NOUS ASSURENT POURTANT ETRE DES MODELES D'INTELLIGENCE , ET DE DEVOUEMENT !!!
QUE LA France ENTIERE , ET LE MONDE ENTIER , PUISSE**

ETERNELLEMENT RIGOLER DE L'IMBECILITE DE NOS DEPUTES ET SENATEURS , ET MEME DE NOS JUGES , QUI EN CONDAMNANT DES CITOYENS SUR LA BASE DE L'ARTICLE 24 BIS , SANS JAMAIS METTRE EN OEUVRE LEURS FACULTES CRITIQUES , ONT ELEVE LE TORCHON MAFIEUX DES CRIMINELS DE GUERRE , PRETENDUS « JUGES » A NUREMBERG , AU RANG DE VERITE DIVINE ABSOLUE!

RAPPELONS A CES RIDICULES MENTEURS ET ESCROCS INTELLECTUELS FASCISANTS QUE NUL N'EST TENU DE CROIRE AUX « VERITES DIVINES » PRETENDUES , TELLES PAR EXEMPLE LA GENESE , CAR NUL N'EST TENU D'ADHERER DE FORCE A LA RELIGION JUDAIQUE , CHRISTIANIQUE OU ISLAMIKES ! EN FRANCE , ON A LE DROIT D'ETRE BOUDHISTE , ANIMISTE OU ATHEE !

HONTE A VOUS , VILS MENTEURS ET ESCROCS DE L'ASSEMBLEE ET DU SENAT , IMPOSTEURS DU POUVOIR DU PEUPLE FRANÇAIS , SEUL SOUVERAIN SUR LA France , DONT VOUS AVEZ USURPE LES POUVOIRS AFIN D'INSTAURER VOTRE IMBECILE DICTATURE TOTALITAIRE!

XVII Le Législateur français a-t-il le Droit Constitutionnel d'Ecrire l'Histoire et d'Eriger cette Ecriture en Norme Transcendentale , Légitimatrice de la Sanction Pénale ?

A supposer même que la constitution de 1958 ne soit pas un simple torchon sans valeur (comme je le démontrerai MATHEMATIQUEMENT , car je suis mathématicien de profession et de formation , sur le site internet de HCCDA) , le législateur a-t-il le pouvoir de dire et figer l'Histoire ?

Bien sûr que NON , car il n'a pas le pouvoir , en faisant des Lois , d'apporter la moindre restriction aux Libertés , qui ne soit justifiée par la nécessité de préserver une Liberté d'importance au moins égale !

Or , la recherche en Histoire est du domaine de la Liberté de penser , d'opiner et de s'exprimer !

Si le Législateur pénalise une Théorie Historique pour imposer l'adhésion universelle à une Théorie concurrente , alors il viole le Principe d'Egalité des Citoyens , puisqu'il se fait partisan de l'Opinion d'une catégorie de citoyens , et opprime une autre catégorie de citoyens !

Pour éviter cet Arbitraire , le Législateur serait alors obligé de DEMONSTRER RIGOREUSEMENT que l'Opinion qu'il a permise est SEULE COMPATIBLE AVEC LA VERITE !

UN TEL LEGISLATEUR MERITERAIT ALORS LE TITRE DE MATHEMATICIEN , PUISQUE JUSTEMENT C'EST LA TACHE DU MATHEMATICIEN QUE DE CONSTRUIRE DES DEMONSTRATIONS RIGOREUSEMENT LOGIQUES ET

IRREFUTABLES !

D'une part , un tel « législateur » serait plus utile dans les départements de Mathématiques de nos universités et centres de recherche , que dans l'enceinte des Palais Bourbon ou Brogniart !

Mais si notre législateur pouvait trouver une telle délectation dans les Mathématiques , il se serait vite rendu compte que parfois , il est impossible aux meilleurs mathématiciens de prouver certaines vérités dans le laps de temps très bref que dure une vie humaine !

Signalons à l'attention de ce Législateur le problème de Fermat (l'équation en nombres entiers $x^n + y^n = z^n$ n'admet pas de solutions si $n > 2$) , qui a été résolu seulement au terme de quatre siècles d'efforts soutenus de mathématiciens de tous les coins du Monde.

Le but de la Loi est de régir les rapports des gens en société , et non pas d'obliger les citoyens à adhérer de force à une idéologie ou à une Théorie !

Seuls les Systèmes de Gouvernement Théocratiques ou Totalitaires ont cette prétention :

- en Iran , la Religion d'Etat est l'Islam ;
- en Israel , le Judaïsme ;
- dans les Lander Allemands , le Catholicisme ou le Protestantisme ;
- au Vatican et en Pologne , le Catholicisme ,etc ;
- dans l'ex URSS , les citoyens étaient tenus d'adhérer , de force , au Communisme , faute de quoi ils pouvaient subir les internements psychiatriques , ou les internements au Goulag ;
- dans la France actuelle , la Religion de l'Etat français est donc contenue, à la suite de la loi 24 bis de Fabius et Gayssot , dans le Jugement et les Statuts du TMI de Nuremberg .

LES DISSIDENTS FRANCAIS ACTUELS A L'IDEOLOGIE DE FABIUS-GAYSSOT , CONTENUE DANS L'ARTICLE 24 BIS , ENCOURENT AUSSI LES INTERNEMENTS PSYCHIATRIQUES ET LES PRISONS POUR CRIME DE PENSEE ET D'OPINION!

AUCUN CITOYEN FRANCAIS ACTUEL NE PEUT , HELAS , S'OPPOSER , A CETTE ABERRATION , AU RISQUE D'EN PAYER LUI-MEME LE PRIX , PAR UN EMPRISONNEMENT ET UNE RUINE ASSURES!

LA FRANCE ACTUELLE DE FABIUS ET GAYSSOT EST DONC UNE VULGAIRE REPUBLIQUE BANANIÈRE ET FASCISTE!

ON NE PEUT QUE SUGGERER A GEORGES THEIL , ROBERT FAURISSON, ET TANT D'AUTRES , DE SE REFUGIER AUX EUA , ET Y DEMANDER L'ASILE POLITIQUE SUR LA BASE DU 1er AMENDEMENT A LA CONSTITUTION DES EUA!!!!

TRISTE FRANCE DES FASCHISTES GAYSSOT , FABIUS , ET COMPERES!

IL NE NOUS RESTE PLUS QU'A DEMANDER AUX SAINTS FABIUS ET GAYSSOT DE NOUS BAPTISER DANS LA NOUVELLE RELIGION , CAR NOUS ACCEPTEONS SOUS LA CONTRAINTE D'Y ETRE CONVERTIS DE FORCE , ET NOUS DELIVRER UN CERTIFICAT OFFICIEL QUE NOUS PRODUIRONS DEVANT LA 17^{ème} CHAMBRE SI , A DIEU NE PLAISE , LE CRIF OU LA LICRA AVAIENT LE MAUVAIS GOUT DE NOUS CITER PAR-DEVANT ELLE ! AMEN !!!

Ainsi , en Conclusion , **la nature véritable d'un Législateur qui imposerait une Opinion ou un Dogme ou un Credo , dans le domaine de la Pensée et du Savoir Humains , serait :**

- au mieux , et si le dit Législateur est un expert scientifique aux compétences exceptionnelles , un génie académique , que son peuple ferait mieux d'accueillir au sein de son Académie des Sciences ou des Belles Lettres , plutôt que de le retenir bêtement dans une Assemblée ou l'on tente de régler des problèmes terre à terre de répartition d'héritage , de commerce , d'agriculture , et autres contingences matérielles de la société ;
- le plus sûrement , un simple Dictateur Intolérant et Dogmatique , comme l'Histoire Humaine n'en a , hélas , que trop vu. C'est le cas du Législateur français actuel , auteur des « Lois » « mémorielles » sur tout et n'importe quoi.

Le législateur actuel , qui décrète que la vérité sur la 2^{ème} Guerre Mondiale est figée dans les prétendus "jugements" du prétendu "tribunal" de Nuremberg , a évidemment une idée derrière la tête : TERRORISER TOUS VELLEITAIRES , PAR DES SANCTIONS D'EMPRISONNEMENTS , AFIN D'EMPECHER QUE SOIT CONTESTEE LA VERSION DES ISRAELO-AMERICAINS , QUI LEUR A PERMIS , DES 1945 , D'ASSEOIR LEUR DOMINATION POLITICO-ECONOMIQUE SUR L'EUROPE DE L'OUEST , DONT ILS ONT FORGE LE SYSTEME POLITIQUE PRETENDUMENT DEMOCRATIQUE , ET LES INSTITUTIONS FINANCIERES PERMETTANT L'EXPLOITATION A GRANDE ECHELLE DES RESSOURCES FINANCIERES DE L'EUROPE OCCIDENTALE!

Il est bien clair que c'est là le véritable mobile du législateur ,(sauf à considérer qu'il agit de bonne foi , mais qu'il serait alors atteint de profond crétinisme , car quiconque voudrait promulguer une quelconque vérité historique , à coup de lois , d'ordonnances et de décrets , ne pourrait que se couvrir de ridicule!).

Peut-on concevoir de prendre des lois pour proclamer , par exemple , que :

- **Jeanne d'Arc a vaincu les anglais , et fait exactement 1 million de**

prisonniers , et quiconque contesterait ces chiffres ou remettrait en cause ces évènements historiques serait condamné à 3 ans de prison , et 150000 euros d'amendes , assortis de publication du jugement? Si on prenait une telle "loi" , plus personne ne pourrait plus jamais remettre en question le moindre fait de la vie de Jeanne d'Arc!

L'étude de l'Histoire deviendrait une activité interdite!

C'EST EXACTEMENT CE QUE CHERCHAIENT LES FABIUS-GAYSSOT EN LEGIFERANT DE CETTE MANIERE , NON SEULEMENT UBUESQUE , MAIS AUSSI TYRANNIQUE , SUR LES EVENEMENTS DE LA 2eme GUERRE MONDIALE! ON NE PEUT , HELAS , QUE TROP DEVINER QUELLES ETAIENT LEURS INTENTIONS , EN INTERDISANT AINSI A TOUT CHERCHEUR EN HISTOIRE , DE REMETTRE EN CAUSE LES VERSIONS DE L'HISTOIRE QUE LES ISRAELO-AMERICAINS NOUS ONT IMPOSEES DES 1945!

Remarquons que les régimes théocratiques sont coutumiers des législations à la FabiusGayssot!

En effet , la Charia islamique punit de mort toute contestation des versets du coran , considéré comme parole divine , donc Vérité absolue , et la mettre en doute équivaut à commettre le crime de blasphème envers Dieu, puni de mort!

De même , le talmud prévoit la peine de mort pour les blasphèmes envers Dieu , et la contestation de la thora!(Rappelons que selon les Evangiles , Jesus a été mis à mort par le sanhedrin pour avoir prétendu être fils de Dieu , alors que ceci contredit la thora!).

Et pour faire bonne mesure , le Droit canon de l'Eglise sanctionne aussi de mort pour blaspème , toute remise en cause de la parole évangélique , ou meme toute transgression de ses enseignements dogmatiques(rappelons que Jeanne d'Arc a été mise à mort pour hérésie , à la suite d'un procès ecclésiastique en sorcellerie!).

AUJOURDH'UI , LE LEGISLATEUR THEOCRATIQUE FRANCAIS PUNIT DE PRISON (LA PEINE DE MORT ETANT ABOLIE)

LES BLASPHEMES DE NOTRE TEMPS , CONSTITUES PAR LA REMISE EN CAUSE DES PAROLES DIVINES CONTENUES DANS LE "JUGEMENT" DU "TRIBUNAL" DE NUREMBERG!

CE LEGISLATEUR OBSCURANTISTE ET STUPIDE FAIT SEMBLANT DE PRENDRE LE "TRIBUNAL" DE NUREMBERG POUR UN TRIBUNAL , AU SENS DE LA LOI FRANCAISE, ALORS QU'IL SAIT PERTINEMMENT QU CE PRETENDU "TRIBUNAL" N'EST QU'UN VULGAIRE REUNION D'ASSASSINS MILITAIRES!

EN EFFET, LES LOIS DE LA GUERRE ALORS EN VIGUEUR EN 1945 CONSIDERAIENT COMME CRIMES DE GUERRE TOUS ASSASINATS COMMIS SUR UNE POPULATION CIVILE SOUS L'OCCUPATION , ET CETTE POPULATION EST SOUS LA PROTECTION DES PUISSANCES OCCUPANTES!

OR , L'ALLEMAGNE S'EST RENDUE , ET DONC LES

**DIRIGEANTS DE L'ETAT ALLEMAND , CIVILS OU MILITAIRES,
ETAIENT SOUS LA PROTECTION DES ALLIES!
ILS NE POUVAIENT DONC LES METTRE A MORT!**

**LE "TRIBUNAL" DE NUREMBERG N'EST QU'UNE GROSSIERE MASCARADE POUR FAIRE PASSER CES MEURTRES POLITIQUES DES DIRIGEANTS ALLEMANDS , NECESSAIRES DANS LA STRATEGIE D'IMPLANTATION DE NOUVEAUX REGIMES-FANTOCHES CONTROLES PAR LES VAINQUEURS(COMME LE PROCES DE SADDAM HUSSEIN AUJOURD'HUI, ALORS QUE C'EST BUSH ET COMPLICES QUI DEVRAIENT ETRE CONDAMNES A MORT , SELON LES LOIS MEMES DE LEURS PROPRES PAYS, POUR CRIMES DE GUERRE ET CONTRE L'HUMANITE, ET HAUTE TRAHISON ENVERS LEURS NATIONS RESPECTIVES!),
COMME DES ACTES DE "DEMOCRATIE" ET MEME D'HUMANITE!**

QUEL CYNISME!QUELLE HYPOCRISIE!

**MOI , BOUARD JOEL , JE PROCLAME QUE CE "TRIBUNAL" DE NUREMBERG N'ETAIT QUE LA REUNION D'UNE POIGNEE DE
CRIMINELS DE GUERRE!
L'HISTOIRE , ET LA MEMOIRE DES HOMMES EPRIS D'EQUITE ET DE JUSTICE ,LES JUGERA EXACTEMENT EN TANT QUE TELS!**

EN TOUS LES CAS , LE LEGISLATEUR THEOCRATIQUE, OBSCURANTISTE , FASCISTE ET STUPIDE , DE FRANCE, EN NOUS OBLIGEANT A REVERER PIEUSEMENT LE TORCHON NOMME "JUGEMENT" DE CE "TRIBUNAL" DE CRIMINELS DE GUERRE , COMMET L'INFRACTION PENALE D'APOLOGIE DE CRIMES DE GUERRE , ET NOUS CONTRAINT A ETRE SES COMPLICES!

TELLE EST LA VERITABLE NATURE DU LEGISLATEUR FRANCAIS , VERITABLE BENI OUI-OUI DU FASCISME DE FABIUS ET GAYSSOT!

XVIII Le Juge Français a-t-il le Droit Constitutionnel de Dire l'Histoire par ses Actes Judiciaires ?

Pour ceux qui connaissent un minimum de Droit et de jurisprudence , le juge français est présumé NEUTRE , par son « Statut » tiré de l'ordonnance , paraît-il, « constitutionnellement Loi Organique « que le

Sempiternel Dictateur Degaulle a prise en 1958. Ainsi , le juge doit laisser à la charge des plaideurs eux-mêmes , non seulement le soin d'alléguer des faits du litige , mais aussi de les PROUVER ! Ensuite , le juge doit QUALIFIER les Faits , et s'en servir pour donner une solution juridique au litige.

La loi 24 bis des sinistres fascisants mentaux Fabius et Gaysot
**INTRODUIT UNE REVOLUTION EPISTEMIOLOGIQUE
 RADICALE DANS LE DROIT FRANÇAIS DE LA
 PROCEDURE CIVILE ET PENALE : Le JUGE EST TENU
 DE DONNER D'OFFICE GAIN DE CAUSE A CELUI QUI
 NE CONTESTE PAS LE « JUGEMENT » DE
 NUREMBERG , ET CONDAMNER SON ADVERSAIRE ,
 SANS POUVOIR RETENIR QUE LE CONTESTATAIRE
 PUISSE , EVENTUELLEMENT , AVOIR RAISON A
 L'ISSUE D'UN DEBAT CONTRADICTOIRE SUR LES
 « FAITS » DU « PROCES » DE NUREMEBERG !
 LA CONSEQUENCE DE L'ARTICLE 24BIS EST DONC ,
 QUE SEULEMENT DANS CE GENRE DE PROCES , LA
 « LOI » 24 bis INTERDIT AU JUGE D'ETRE
 INDEPENDANT OU NEUTRE !!**

EN OUTRE , L'ARTICLE 24 BIS VIOLE LE DROIT AU
 PROCES EQUITABLE , FONDEMENT BASIQUE DU
 DROIT DE LA PROCEDURE
 ON EST DONC RAMENE AU TEMPS DES PROCES DE
 L'INQUISITION ET DES BUCHERS , SI CHERS A
 TORQUEMADA , OU PLUS SIMPLEMENT A CELUI DES
 PROCES TRUQUES , COMME CEUX DE L'URSS SOUS
 STALINE (même s'il est vrai que , DE TOUTES FACONS ,
 la plupart des procès des Tribunaux Français actuels , SONT
 TRUQUES!)!

J'épargnerai donc au Lecteur de plus amples digressions qui s'avèrent dorénavant , totalement superflues !

XIX La Communauté Juive Française a-t-elle le Droit Constitutionnel d'Imposer sa vision de l'Histoire à tout le Peuple Français , par les voies coercitives et la Force Publique ?

Il est bien évident que la seule faction de la population française qui réclame de notre « Législateur » Bananier et Fascisant l'élévation au rang de DOGME SPIRITUEL TRANSCENDANT ET MYSTIQUEMENT DIVIN , incorporé dans la Loi Pénale , des

Conclusions du fameux « tribunal » de Nuremberg , n'est autre que la Communauté Juive de France!

Nous allons donc nous atteler , sinon à en comprendre l'intégralité des mobiles , du moins les raisons du Succès incontestable par lequel le Législateur s'est si servilement et complaisamment obligé à la satisfaire , entérinant ainsi une pure et simple Dictature Théocratique et Intolérante , sur le reste des Citoyens non-juifs .

Au vu des innombrables associations communautaires juives , toutes puissamment influentes auprès des Pouvoirs Publics , et qui n'hésitent pas à corrompre le milieu

judiciaire (je parle en témoin privilégié , puisque je suis partie au procès qu'elles ont fait à l'AAARGH , à ses hébergeurs et à tous les internautes français , même si ceux-ci ne sont au courant de rien , puisqu'on leur interdit leur accès internet aux sites de l'aaargh , sans qu'ils aient été invités à venir devant le juge Binoche , s'y opposer ! **Ce procès**

est actuellement en appel devant la 14^{ème} chambre , CA Paris ,et je donnerai bientôt les détails complets sur les multiples magouilles des associations juives sur le site de HCCDA , AIDEES DES HAUTS VEREUX DE LA COUR DE CASSATION , TELS QUE DINTILHAC , et au premier rang desquelles la truanderie judiciaire de Binoche et Kachaner , qui ont rendu , le 13/6/05 , une ordonnance CONTRAIRE A TOUS LES PRINCIPES DU DROIT , à seule raison de faire triompher coute que coute la cause des ESCROCS JUDICIAIRES ASSOCIES QUE SONT LES ASSOCIATIONS JUIVES

DEMANDERESSES , mais aussi les pressions du Consistoire , licra , uejf , et autres , sur les avoués , afin qu'ils refusent de se constituer pour moi , même Luc Couturier , l'avoué qui a interjeté appel pour moi , ayant refusé à continuer la procédure , de crainte des associations juives , de leurs relations et par complaisance envers leur pognon!

MERCI AU SYSTEME CRAPULEUX DE LA JUSTICE DE MERDE DE CETTE REPUBLIQUE DE SINGES!) ,

pour empêcher quiconque de prendre connaissance des thèses de l'AAARGH , on se pose la question de savoir :

1)POURQUOI LES JUIFS DE France , (PUISQUE LES THESES DE L'AAARGH SERAIENT , SELON ELLES , TOTALEMENT FAUSSES) , NE LES LAISSENT-ELLES DONC PAS DIFFUSER LIBREMENT DANS L'OPINION FRANCAISE , PUISQUE LES FRANÇAIS , (QUI NE SONT PAS DES IMBECILES!) , NE

POURRAIENT LES ACCEUILLIR QUE PAR LA DERISION ET LE MEPRIS ?

IL SUFFIRAIT DONC AUX JUIFS DE LAISSER FAIRE POUR QUE L'AAARGH SE RIDICULISE D'ELLE-MEME ET DISPARAISSE !!

2)A-T-ON VU JAMAIS DANS L'HISTOIRE DE L'HUMANITE UN PEUPLE ADHERER A UNE INEPTIE PENDANT LONGTEMPS ?

Ainsi , il suffirait aux Juifs de France de simplement se taire , et laisser agir librement l'AAARGH , pour qu'ils atteignent leur but , **FAIRE TAIRE L'AAARGH** , et cela sans que cela leur coûte le moindre centime , **SI LEURS THESES ETAIENT INTENABLES!** Car , les procès , même pour des gens aussi fortunés , coutent fort cher !

Pourtant , les Juifs de France s'agitent comme de beaux diables , n'épargnant ni leurs efforts ni leur argent , afin de combattre tous azimuths les thèses de l'AAARGH , dans les journaux , les émissions radio et télé , enrôlant dans leur cause tout ce que la France compte d'hommes influents et puissants , dans tous les domaines.

Personnellement , la seule explication que j'ai pu rationnellement trouver est que :

La Communauté Juive de France , et le restant de la Communauté Juive Mondiale , ont peur que les thèses de l'AAARGH finiraient rapidement par s'imposer dans l'opinion publique française et internationale , si elles n'étaient pas vigoureusement combattues par elles , par la seule méthode qui ne leur permette pas de s'exprimer , soit leur interdiction pure et simple.

En effet , la Douleur Mémoirelle des Survivants de l'Holocauste n'est pas un moteur psychologique suffisamment fort pour justifier autant de remueménages , au plus haut niveau de l'Etat , et de façon systématique !

A-t-on vu aucune famille française tenter un procès à un écrivain qui aurait prétendu , même à tort , qu'un membre de leur famille n'aurait pas été tué par les allemands ou torturé ? Ils auraient démenti ou simplement haussé les épaules avec mépris ! Et même si un tribunal était saisi , il ne pourrait retenir ni une diffamation ni une injure , se contentant d'obliger le dit écrivain à consentir un simple Droit de Réponse !!

Alors pourquoi Diable là ou une famille française non-juive ne pourrait souffrir aucune Douleur Mémoirelle , les familles juives de France en souffriraient systématiquement , et atrocement , au point de constituer d'innombrables associations spécialisées dans les condamnations **PENALES** systématiques des « assassins de la mémoire » , appuyées sur des "lois" faites pour elles sur mesure , grâce au contrôle total de leur

communauté sur le "parlement" bananier de notre "république" de singes? C'est là , franchement , **un dilemme qui dépasse mon entendement personnel**, basé uniquement sur la simple Raison !
La seule explication que j'avance est que le Législateur Français est Raciste !

En effet , là ou une famille française non-juive ne dispose d'aucune base légale pour condamner pénalement un contestataire de la mémoire de l'état de victime de crime de leurs morts de 1914-18 ou 1939-45, n'importe quelle famille juive , directement lésée , ou même simplement une association générale de familles juives , non directement lésées , peut simplement comparaitre devant un juge pénal , et obtenir des condamnations pénales et civiles , par la simple invocation de quelques articles bien sentis de la Loi dite sur la « Liberté » de la presse !

Je dois avouer que mes modeste facultés mentales ne me permettent pas d'avancer une explication au RACISME du Législateur Français , si patent et si crûment caractérisé , à l'encontre des citoyens non-juifs de France !

Je reste songeur devant cet état du Droit Français , et m'en remets quant à ce , à la sagacité de mon Lecteur lui-même , qui voudra bien éclairer ma lanterne défaillante à cet égard. Je lui serai infiniment reconnaissant s'il voulait bien me soumettre son explication , en m'envoyant un courriel : hccda@hotmail.fr.

XX CITOYENS FRANÇAIS , SOYONS TOUS REVISIONNISTES !!!

Loin de nous laisser intimider par les Censeurs Ayatollahnesques des Palais Brogniart et Bourbon , ou ceux des TGI , cours d'appel et autre cour de cassation de notre Bonne République Bananière ,

Nous , CITOYENS FRANÇAIS DU PARTI POLITIQUE HCCDA , VOUS EXHORTONS , CHERS CONCITOYENS DE France , A

REFUSER LA DICTATURE DES AYATOLLAHS GAYSSOT , FABIUS , ET LEURS EMULES SUR VOTRE LIBERTE D'OPINION ET DE PENSEE !

NOUS VOUS DEMANDONS , EN CES TEMPS D'OPPRESSION ET D'INTOLERANCE OBSCURANTISTE ET FSCISTE , PAR LA CASTE DES IMPOSTEURS ACTUELS DU

**POUVOIR DU PEUPLE , D'ETRE SOLIDAIRES
DE NOS FRERES , HISTORIENS
REVISIONNISTES , LACHEMENT ET
INJUSTEMENT PERSECUTES , JETES DANS
LES GEOLES , POUR LE SEUL CRIME DE
PENSER , COMME DANS TOUS LES
TOTALITARISMES DES POTENTATS DE
REPUBLIQUES BANANIERES , FASCISTES ET
OBSCURANTISTES.**

**XXI HCCDA EST UN PARTI
REVISIONNISTE , CAR RATIONALISTE!**

**HCCDA est un Parti POLITIQUEMENT
REVISIONNISTE , CAR IL REMET EN CAUSE LA
FABLE DU CARACTERE PRETENDUMENT
DEMOCRATIQUE DU REGIME D'USURPATEURS
OLIGARCHIQUES ACTUELS DES POUVOIRS DU
PEUPLE FRANÇAIS !**

**HCCDA APPELLE LE PEUPLE FRANÇAIS A
RESTAURER LA FORME DU GOUVERNEMENT
SELON LE MODELE DE 1789 , EN RESTAURANT LA
LEGITIMITE DE LA NATION FRANCAISE , DONT
LES POUVOIRS SERONT EXERCES
RATIONNELLEMENT , ET EN EQUITE VERITABLE ,
PAR LE PEUPLE FRANCAIS DIRECTEMENT , ET
SANS RECOURS A AUCUNE REPRESENTATION ,
MAIS SEULEMENT A DES AGENTS DE L'EXECUTIF ,
QU'IL CHOISIRA LUI-MEME , EN RAISON
SEULEMENT DE LEURS COMPETENCES ET DE
LEUR FIDELITE.**

**HCCDA détaillera dans son Programme Politique les modalités de
cette forme de Gouvernement du Peuple , par le Peuple , et pour le
Peuple , selon la DEMOCRATIE DIRECTE!**

**XXII SOUTENEZ LES VICTIMES
JUDICIAIRES DU MAC-CARTHYSME
ANTI-REVISIONNISTE!**

La Chasse aux sorcières actuelles atteint des proportions inquiétantes et insoutenables !

**DES JUGES DE LIMOGES ONT ORDONNE L'EMPRISONNEMENT DE GEORGES THEIL POUR AVOIR EXPRIME SES OPINIONS !
LES JUGES LYONNAIS SONT SUR LE POINT DE RECIDIVER DANS L'INFAMIE , ET LE DESHONNEUR !
LA France ACTUELLE N'EST QU'UNE HORRIBLE DICTATURE FASCISTE !SEULE L'UNION SOVIETIQUE A EMPRISONNE OU ALIENE DES DISSIDENTS !Relisez l'Archipel du Goulag , par Soljenitsine ! Vous y reconnaitrez la France actuelle !
PEUPLE FRANÇAIS , L'HEURE EST GRAVE ! LES LIBERTES PUBLIQUES SONT EN DANGER MORTEL ! SEULS LES CITOYENS MOBILISES POURONT EMPECHER QUE LA France NE SE TRANSFORME SOUS PEU EN L'ARCHIPEL DES GOULAGS !**

**FRANÇAIS , VOUS ETES DESORMAIS PREVENUS ! REAGISSEZ , SINON IL SERA BIENTOT TROP TARD !SOYEZ DIGNES DE VOS GLORIEUX ANCETRES DE 1789 !
REFUSEZ LA TYRANNIE NON SEULEMENT DE FABIUS ET GAYSSOT , MAIS AUSSI DE TOUS LES USURPATEURS DE VOTRE "GOUVERNEMENT" DE FAIT ACTUEL , IRREGULIER , ILLEGITIME , ET NEFASTE A VOS INTERETS NATIONAUX!
REPRENEZ LE POUVOIR QUI VOUS APPARTIENT , ET DONT ON VOUS A DECHUS EN 1944!**

HCCDA , ET SON PRESIDENT , BOUARD JOEL , ASSUMENT LEURS RESPONSABILITES , DANS LA LUTTE ANTI-FASCISTE !

Nous intervenons dans les procès dirigés contre l'Aaargh , devant la Cour d'appel de Paris !

Nous interviendrons le 20 juin devant la 17^{ème} chambre du TGI Paris , au secours de Faurisson Robert.

Bientôt , vous trouverez sur notre site les compte-rendus complets sur ces procédures.

XXIII Fondamentalisme Biblique et Science Moderne!

Il est interessant d'établir un parallèle entre la controverse suscitée dans les medias et les cercles politicards de notre "République" par la Communauté juive , et qui a provoqué une réaction répressive violente des "Pouvoirs" législatifs et judiciaires envers les publications des travaux et recherches universitaires , dans le domaine de l'Histoire de la 2^{ème} Guerre Mondiale , oeuvre des Historiens Révisionnistes , avec une autre controverse très célèbre , et qui a longtemps fait rage , entre les Scientifiques Darwinistes et les milieux Religieux Fondamentalistes de la société americaine des EUA.

Rappelons-en brièvement le contexte :

La théorie scientifique de l'Evolution des Espèces de Darwin , largement corroborée par les observations et les expériences , contredit bien évidemment la Bible , et plus particulièrement la Genèse.

Les différentes Eglises américaines s'y sont farouchement opposées , et ont tenté d'imposer dans l'enseignement public , de prétendues théories "scientifiques" , opposées à celle de Darwin , et directement extraites de la Genèse.

Il s'est trouvé des législateurs dans ceratins Etats américains pour prendre des lois similaires à celles de Fabius et Gayssot !

Ainsi , rappelons que :

1. En 1968, dans l'affaire *Epperson v. Arkansas* (393 U.S. 97, 37 U.S. Law Week 4017, 89 S. Ct. 266, 21 L. Ed 228) , la United States Supreme Court a déclaré illégale une Loi de l'Arkansas interdisant l'enseignement de la théorie de l'Evolution .La Cour a déclaré cette Loi anticonstitutionnelle , car contraire au First Amendement to the U.S. Constitution , qui ne permet a aucun Etat de modeler l'Enseignement sur les principes ou prohibitions d'une religion, secte or doctrine particulières.

2. En 1981, in *Segraves v. State of California* (Sacramento Superior Court #278978) , la cour a jugé que le California State Board of Education's *Science Framework*, en enseignant la théorie de l'Evolution aux enfants de Mr Segraves , ne restreignait pas son droit à la liberté religieuse.

3. En 1982, in *McLean v. Arkansas Board of Education*(529 F. Supp.

1255, 50 U.S. Law Week 2412) , unecour federale a jugé que le "balanced treatment statute" violait l' Establishment Clause of the U.S. Constitution. L'Etat d'Arkansas ne pouvait donc obliger les enseignants à présenter aux élèves la prétendue théorie "créationniste" , comme alternative à la théorie de Darwin.

4. En 1987, in *Edwards v. Aguillard*(482 U.S. 578) , la U.S. Supreme Court a déclaré anticonstitutionnelle la Louisiana's "Creationism Act", qui interdisait l'enseignement de la théorie de l'Evolution .

5. Une longue litanie de jurisprudences similaires ont eu lieu devant les cours federales americaines.

6. Récemment , une décision remarquable a été rendue par le juge Jones , dans l'affaire *Kitzmiller/Dover Area School Board of Directors* (US DIstrict Court for the Middle District of Pensylvania , Case n° 04cv2688 , Judge Jones Memorandum Opinion , 20 december 2005).Les Fondamentalistes ont rendu obligatoire l'enseignement une théorie , appelée ID (Intelligent Design) , tirée à nouveau de la Genèse. Le juge Jones a donné raison à une parente d'élève , Tammy Kitzmiller , et déclaré illégale ces dispositions législatives , comme contraire aux Constitutions americaines et de l'Etat de Pensylvanie.

Ainsi , les citoyens americains , qui étaient restés vigilants contre ces résurrections Fondamentalistes de l'ancien Dogmatisme des Eglises , ont définitivement triomphé en justice , et fait légalement reculer l'Obscurantisme , pour le bannir du milieu académique.

CE N'EST QU'EN FRANCE QUE C'EST EXACTEMENT LE CONTRAIRE : LES OBSCURANTISTES , NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE EN HISTOIRE , ONT LE LEGISLATEUR DE LEUR COTE! LES HISTORIENS REVISIONNISTES EN FONT L'AMERE EXPERIENCE!

XXIV Recherches Historiques de l'Aaargh et Luites Politiques de la Communauté juive.

A la lumière de la lutte entre Darwinistes et Fondamentalistes , la lutte à laquelle se livre la Communauté juive à l'encontre des Historiens Révisionnistes, présente toutes les caractéristiques d'une **entreprise pour imposer une vérité , non pas par la discussion des preuves matérielles** , la dialectique des arguments , et la mise en oeuvre d'une méthodologie sereine et scientifique d'investigations , **mais plutôt en recourant à l'intimidation , voire carrément à la véritable TERREUR !**

Au moins les Fondamentalistes americains , lorsqu'ils prennent toutes ces lois pour essayer de s'imposer dans la discussion scientifique face

aux Darwinistes , n'ont jamais agrémenté leurs trouvailles législatives de sanctions pénales pour les Darwinistes récalcitrants!

Le cas français est beaucoup plus dramatique , dans la mesure ou la partie qui élude le débat scientifique , la Communauté juive , a recours aux sanctions pénales , par voie "législative" , afin d'emporter le "débat" , haut la main et sans coup férir!

Il est vrai que s'il suffisait de faire des " lois " pour imposer toutes sortes de "vérités" , il n'y aurait plus besoin de laboratoires scientifiques ni de chercheurs!La société se contenterait de confier au Législateur Ubu le soin de fixer toutes les "vérités" , comme il l'entendrait , en promulguant des lois , qui puniraient de prison , tous ceux qui rechigneraient à y croire!

C'est le pays d'Orwell , dans lequel nous vivons déjà en France , grâce au Génie éclatant de Fabius , Gayssot , la Licra , le Crif , le Consistoire Israélite , et plus généralement à l'ensemble de la Lumineuse Communauté juive de France , et d'ailleurs !

Il est par conséquent , par trop manifeste , que le seul objectif de cette politique irrationnelle d'imposition d'un point de vue par des méthodes de nature despotique , anti-démocratiques et illégales , est de protéger des intérêts établis et importants!

CES INTERETS SONT FINANCIERS ET POLITIQUES ! ILS SONT DEJA CONNUS DE TOUS!

TEL EST L'ENJEU , AU BOUT DU COMPTE : ON VEUT EMPECHER LES CITOYENS DE SE DEMANDER POURQUOI LES ENORMES RESSOURCES DE LA NATION FRANCAISE SONT DIVERTIES A D'AUTRES FINS , QUE CELLES QUI SERVENT LES VERITABLES INTERETS DES FRANCAIS!

Pour empêcher les Français de se poser ce genre de débats , on a donc inventé la Terreur Judiciaire et Législative!

XXV Agenda Politique du Sionisme et du Système Financier International .

Il faut comprendre ce que c'est que le sionisme , et pour cela , il est nécessaire de comprendre ce que c'est que le peuple juif , aujourd'hui , et se rappeler les grandes lignes de son histoire.

Ensuite , il faut distinguer :

- 1) un sionisme initial , celui des pères fondateurs ,
- 2) un sionisme radical , issu du rabbinisme et de la lecture stricte de la thora et du talmud ,
- 3) enfin , un sionisme libéral , qui concilie intérêts politiques de l'Etat colonial d'israel , geostrategie militaire des pays dans lesquels la diaspora juive dispose d'un controle politique quasi-total , et enfin strategie économique , industrielle et financière internationales , des pays économiquement dominants , et donc aussi ceux qui sont

controlés par le peuple juif.

Il faut surtout ne pas perdre de vue la nature véritable de la spécificité du peuple juif , car tant de confusions sont , sciemment ou pas , entretenues à cet égard , que le débat est systématiquement faussé , chaque fois que dans les cercles bien-pensants (en premier lieu , ceux de l'audiovisuel publiquement subventionné , et dont c'est d'ailleurs la principale mission que de désinformer les français , et de se faire les clairons de la propagande sioniste politique , économique , médiatique , culturelle , diplomatique, et militaire , à l'occasion de toutes sortes d'émissions , des plus ludiques aux plus graves) , on aborde le moindre débat impliquant le peuple juif.

A-Qu'est-ce que le peuple juif?

Il s'agit d'un peuple ancien , à l'histoire complexe , et dont la première caractéristique apparente , ciment de son unité à travers le temps et l'espace , est une **RELIGION!**

Cette religion est écrite , elle est contenue dans la thora , soit:

la genèse , l'exode, le levitique, les nombres , et le deuteronomie!

Or selon ces livres , l'histoire de l'homme et de l'univers , aboutit , conformément à un plan divin , à consacrer les descendants d'un personnage nommé Israel , comme détenteur , perpétuel et universel , du message divin!

La thora a donc particularisé les destinées d'un peuple , formé de douze tribus issues d'Israel , afin de perpétuer une "alliance" avec dieu!! **NI PLUS NI MOINS!!!**

Et toujours selon la thora , **ce pacte formant "alliance avec l'éternel" n'est réservé qu'aux juifs , définis par la même thora , comme ceux dont la mère est juive , la judéité se transmettant matrilineairement , mais la plénitude de la judéité n'est , en principe , acquise selon la jurisprudence juive qu'à ceux dont père et mère sont juifs!**

En effet , peut-on concevoir que le peuple juif puisse se perpétuer si les femmes juives ne se marient pas avec des juifs?

Leurs enfants mâles , assujettis à l'alliance d'Abraham , par le rite de la circoncision , pourraient alors se marier avec des non-juives , et aucun des enfants issus de ce mariage ne serait alors juif!!!

De ces considérations , et aussi d'autres textes écrits , les rabbins ont tiré la conclusion logique que pour être juif , il est indispensable d'être issu de père et mère juifs!

DONC , LA RELIGION JUIVE EST EXCLUSIVEMENT RESERVEE A UN PEUPLE HOMOGENE , SOIT UNE ETHNIE !!!!

C'EST LE SEUL CAS DE RELIGION NATIONALE CONNU DANS L'HISTOIRE !

LES AUTRES RELIGIONS , MONOTHEISTES OU NON , N'INSTAURENT AUCUN BARRAGE ETHNIQUE!!!!

SCHOLIE : LE RECIT DE LA THORA EST-IL VRAI?

Voilà un bon exercice de réflexion pour nos amis , les Historiens révisionnistes!!

CHERS AMIS DE L'AARGH : Je vous lance un appel à un nouveau thème de recherche en Histoire des Religions!

POUVEZ-VOUS VERIFIER SI CE QUE L'ON DIT DANS LA THORA EST VRAI? CAR MOI , J'EN DOUTE FORTEMENT!!!

Déjà , la genèse , pour commencer , ne colle pas du tout , ni avec les théories de Darwin , ni avec l'Astronomie moderne , sans parler de la géologie , la paléontologie , etc!

ET IL FAUDRAIT CROIRE QUE DIEU A VRAIEMENT TRASMIS CES PSEUDO-VERITES , A MOISE , ABRAHAM, ISRAEL , ETC ?

Déjà , je doute fortement de l'existence historique de tous ces personnages MYTHIQUES(comme Zeus , Ulysse , etc , dans la mythologie grecque , ou toute autre mythologie collective que tous les peuples se sont inventés, à travers l'Histoire!).

PROFITONS DONC DE LA LIBERTE PROVISoire DE CHERCHER DANS CE DOMAINE , TANT QUE LES IMBECILES EMULES DES FABIUS ET GAYSSOT N'ONT PAS ENCORE PRIS DE LOIS PENALISANT LA CONTESTATION DE LA THORA!!! IL SUFFIRAIT QUE LE CONSISTOIRE LA RECLAME POUR QUE NOTRE PARLEMENT DE SINGES LA PROMULGUE!!

Je signale aussi le cas d'un communiste italien , Luigi Cascioli , qui récemment , a attaqué au pénal l'Eglise italienne , devant le tribunal de Viterbo, afin de faire constater aux juges que **JESUS CHRIST EST , LUI AUSSI , UN PERSONNAGE FICTIF!!!**

Il a , bien sur , été débouté par les juges catholiques du tribunal de Viterbo , et il vient d'introduire une requête devant la "cour" européenne des "droits de l'homme"(cette fable,quand même , que la prétendue cour européenne!). **AFFAIRE A SUIVRE!!!**

FIN DE LA SCHOLIE!

Le peuple juif seul s'est inventé une religion nationale , qui a servi à le cimenter indéfectiblement , et à lui forger une destinée solidaire , malgré les vicissitudes de son histoire , faite d'émigrations et de pérégrinations incessantes , parfois volontaires , et parfois forcées! Mais il a ainsi survécu , non seulement en tant que peuple , au sens politique tel qu'on l'entend aujourd'hui , mais surtout au sens d'ethnie , de nation , et de communauté de culture , au sens où l'entendent les ethnologues!

Voilà une destinée bien singulière que celle de ce peuple , qui s'est lui-même défini et conservé , par une volonté permanente de barrage à l'autre , de discrimination , et d'exclusivisme , et qui , paradoxalement

aujourd'hui est à la tête de la "**lutte contre les discriminations**"!!
 Et donc le grand inspirateur du "législateur" , en France , de toutes les dispositions pénales de la Loi sur la Presse anti-discriminatoires!**IL FALLAIT Y PENSER!** Peut-on , toutefois , conjecturer que tant de générosité législative est rien de moins , vulgairement , qu'un simple arsenal répressif , destiné à étouffer la critique , notamment de la Presse , laquelle est , du reste , aujourd'hui totalement sous contrôle juif , tant en France , qu'en Europe et aux Amériques!

En outre , cet arsenal répressif est lui-même discriminatoire (on n'échappe donc pas à sa nature!) , puisqu'il instaure des peines plus graves , selon la qualité de la victime , ou alors oblige à catégoriser les victimes , forcément , en races!

JE M'EXPLIQUE : Dans la Loi sur la Presse , si un non-juif insulte un juif , il encourt une peine plus lourde que dans le cas inverse, çàd s'il se fait insulter par un juif! A moins que le juif injurieux fasse état de la "race" de la personne injuriée!(Encore que nos juges sont conditionnés pour ne pas voir la "race" , s'il s'agit de blancs non-juifs!).

DONC NOTRE BON LEGISLATEUR NE RETABLIT L'EGALITE DE TRAITEMENT QU'A CONDITION QUE LA VICTIME DECLARE PUBLIQUEMENT SA "RACE"!!!

FABULEUX , NON???

SURTOUT DE LA PART D'UN LEGISLATEUR QUI PROCLAME SOLENNELLEMENT , A JUSTE TITRE , L'INEXISTENCE DES RACES!!!

MAIS IL EST OBLIGE DE LES REINVENTER POUR JUSTIFIER LE TRAITEMENT SUPERIEUR RESERVE AUX VICTIMES JUIVES!!!

C'est là un effet pervers , et inattendu , de la véritable intention du législateur , sous-jacente à ses actes et sa philosophie pénale , de considérer les juifs , comme une **CATEGORIE SUPERIEURE DE CITOYENS!** Comment l'expliquer? Sans doute par l'influence déterminante des lobbies juifs sur l'ensemble des "institutions" de notre bonne République bananière!

En résumé , les juifs forment un peuple , une ethnie , une nation , soudés par une religion , qui leur est commune , et **EXCLUSIVE** (elle est interdite aux non-juifs , ce qui veut donc dire que la **JUDEITE SE DEFINIT , EN REALITE , PAR LE SANG , ET NON PAR LA FOI!**). Il est crucial de garder à l'esprit cette conclusion , si on veut rendre intelligible le communautarisme juif , en particulier celui de France!

B-Sionisme Initial:

On se rappellera que les juifs d'Europe ont réuni à Bale , en 1897 , à l'instigation de Theodor Herzl , un congrès pour réfléchir à la création d'un Etat pour le peuple juif , dans la mouvance des diverses expéditions coloniales , par lesquelles les pays européens se sont lancés dans la conquête de pays situés sur d'autres continents.

En effet , Herzl savait très bien , (comme tous les juifs) , que les juifs

d'europe , et même du monde entier , ne forment qu'un seul peuple! Il faut le rappeler car on entend encore dans nos émissions audiovisuelles du service publiquement subventionné pour nous désinformer , qu'il n'en est strictement rien , et que les juifs ne seroient que les adeptes d'une religion particulière , comme les catholiques , ou les musulmans!Or , ni les catholiques ni les musulmans ne forment une ethnie , organisée en communautés , dans les divers pays d'accueil du monde entier! Au contraire , les communautés chrétiennes et musulmanes , sont ouvertes à toutes les ethnies!

Herzl était plus préoccupé par trouver un territoire colonial pour y ériger l'Etat juif , que par le retour à Jérusalem , lequel est un voeu issu de la tradition rabbinique.

C-Sionisme Radical :

Le Sion de Herzl est une patrie conceptuelle pour le peuple juif , alors que pour les rabbins , Sion est la patrie mythique , décrite dans la thora , et les autres écritures sacrées de la tradition culturelle et religieuse juives.

On connaît trop bien les événements dramatiques qui ont conduit les puissances coloniales à déposséder les arabes de leurs terres en Palestine , pour prétendument les "restituer" à leur "peuple d'origine"!(On ne comprend , dès lors , pas pourquoi le dit peuple n'a toujours pas quitté la diaspora , donc l'exil , constitué , par ces mêmes pays , France , Angleterre , EUA , et autres , et continue à ce jour , non seulement à y vivre , mais à y avoir des intérêts financiers colossaux , et suffisants pour lui faire contrôler TOUTES LES INSTITUTIONS DE CES PAYS!!REMARQUABLE RESULTAT POUR UN PEUPLE PRETENDUMEN OPPRIME PARTOUT!!). IL EST AUSSI INTERESSANT QUE L'AAARGH SE PENCHE SUR CETTE QUESTION:"APRES TOUT , L'HISTOIRE RABBINIQUE DE SION , DU ROYAUME DE JUDAH , DU ROI DAVID , ETC ,N'EST QU'UN RECIT MYTHIQUE!!!"

POURQUOI NE PAS LE VERIFIER? LES PEUPLES , DONT LES GOUVERNEMENTS ONT DEPOSEDE , PAR LE "CONSEIL DE SECURITE" DE L'ONU , LE PEUPLE PALESTINIEN DE SA TERRE ANCESTRALE , AU PROFIT DE JUIFS VENUS D'EUROPE , D'AMERIQUE , ET D'AFRIQUE ,ONT LE DROIT DE SAVOIR S'IL EST VRAI QUE LA TERRE DE PALESTINE ACTUELLE AIT JAMAIS APPARTENU , A AUCUN MOMENT DE L'HISTOIRE , AUX ANCIENS DE CES EMIGRANTS JUIFS!!!

Si les thèses des rabbins sur la propriété du sol de Palestine sont seulement

étayées par les récits de la Bible , ALORS ELLES SONT

HAUTEMENT SUSPECTES , CAR LA BIBLE N'EST QU'UNE CHIMERIQUE ET INVRAISEMBLABLE MYTHOLOGIE!

AU CONTRAIRE , L'ARCHEOLOGIE MODERNE (sauf lorsqu'elle est falsifiée par la vaste entreprise de fraude intellectuelle des historiens et archéologues juifs) NE TROUVE TRACE CERTAINE QUE DES ANCIENNES CIVILISATIONS DES PEUPLES PHENICIENS, BABYLONIENS, EGYPTIENS , ET NULLE TRACE DE PRETENDUES

ANCIENNES CIVILISATIONS ET ROYAUMES FUMEUX JUIFS!

Il est paradoxal , aujourd'hui , que les juifs traitent les historiens révisionnistes de "falsificateurs de l'Histoire" , car en matière de falsifications intellectuelles , de travestissements de la vérité , et même de vols de l'identité , de la civilisation , de la culture , et des trésors archéologiques de ce peuple palestinien , nos amis communautaires juifs N'ONT AUCUNE LEÇON A RECEVOIR DE PERSONNE!

En tout état de cause , le sionisme rabbinique a cristallisé dans l'inconscient collectif juif , par la répétition , l'endoctrinement sacralisé , la liturgie , le mythe de la patrie juive perdue , et à reconquérir!

C'est cette vision religieuse d'une patrie fictive , mais si omniprésente dans les textes sacrés des juifs , qui est à l'origine du fanatisme actuel des juifs d'israel ,et la cause de tous les crimes et actes de racisme institutionnel que les juifs pratiquent sur les populations palestiniennes , n'hésitant à commettre toutes exactions sur ces gens qu'ils traitent comme des sous-hommes , tout en continuant à se morfondre dans les medias européens , qu'ils contrôlent , sur les horribles crimes dont ils auraient été victimes par les mythiques blonds aryens aux yeux bleus de la Germanie de 1939-1945!

La diaspora juive joue aujourd'hui sa partition de la grande symphonie juive : lutte contre le "négationnisme" , çad la remise en cause des souffrances juives telles qu'elles sont mondialement exposées par les Institutions Juives , nationales et internationales ,et dans le même temps , l'occultation totale , et la minoration outrancière des VERITABLES CRIMES DE MASSE , GENOCIDE , CRIMES CONTRE L'HUMANITE , QU'ISRAEL COMMET , AUJOURD'HUI , TOUS LES JOURS , ET AVEC L'APPUI IMPLICITE OU EXPLICITE , DES GOUVERNEMENTS DES NATIONS OCCIDENTALES , QU'ILS CONTROLENT!

C'EST CELA LE RESULTAT DU NEGATIONNISME RABBINIQUE , APPELE SIONISME BIBLIQUE!

C'EST CELA LE RESULTAT DES FALSIFICATIONS DE L'HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT , OEUVRE DES PRETENDUS HISTORIENS ET INTELLECTUELS JUIFS!

C'EST CELA LE RESULTAT DE LA PROPAGANDE SIONISTE , DANS TOUS LES PAYS , DONT LES JUIFS (QUI SE SONT BIEN GARDES DE LES QUITTER , POUR ENFIN REVENIR TROUVER LA PAIX DEFINITIVE AU SION CHIMERIQUE DE LEURS LOINTAINS ANCETRES NOMADES DE BABYLONIE ET D'

EGYPTE) , CONTROLANT LES FINANCES, LES MEDIAS , ET LES POUVOIRS !

D-Sionisme Libéral:

L'Histoire des juifs en Europe , puis au Nouveau Monde , a accompagné le développement du commerce international , et surtout le métier de la banque , donc le financement de l'industrie , après celui des princes et leurs entreprises politiques et militaires.

Il est donc incontestable que la source primordiale de la richesse inépuisable de la nation juive (ce mot étant pris au sens de peuple homogène , caractérisé par une communauté de culture , et de fortes affinités ethniques, même s'il est réparti sur plusieurs pays , car c'est cela exactement la réalité objective indéniable des juifs , comme on l'a vu) réside dans son monopole historique sur le système financier international.

Il s'avère que ce contrôle confère à ce peuple une rente colossale , et qui en permet l'extension au champ politique , et au contrôle des États , quelles que soient les formes particulières de leurs organisations politiques , ou la nature de leurs régimes.

Ce métier de financiers internationaux implique ses nécessités d'ordre économique :

- dérégulation** , afin de diminuer l'emprise de la souveraineté des États , et donc des Nations , dans les cas où ces deux notions coïncident , et accélérer ainsi la rotation , donc la rentabilité des capitaux ,
- **libéralisation** , ce qui est le dogme fondamental du capitalisme ,
- **extension spatiale des marchés** , afin d'induire un effet d'échelle , par tous les moyens , politiques ou militaires (il suffit de regarder aujourd'hui l'Irak, n'est-ce pas?).

Ainsi , la logique capitaliste moderne induit un affaiblissement des pouvoirs politiques des nations , voire leur suppression (voir la "construction" , ou plutôt la DESTRUCTION européenne , aujourd'hui!) , et concomitamment , l'accroissement de l'emprise du contrôle du Système financier , sur l'Economie mondiale , donc sa CENTRALISATION!

Cette logique INDUIT D'AILLEURS UNE CONFISCATION DU POUVOIR MONÉTAIRE RÉGALIEN DES ÉTATS-NATIONS AU PROFIT DU SYSTÈME FINANCIER INTERNATIONAL (Voir , par exemple , le système bancaire US , totalement privé , et celui de l'UE , basé à Francfort,et calqué sur celui de la Federal Reserve System américain , lequel a déjà , à cet égard , fait ses preuves!).

L'actualité récente du proche-orient (invasion , sous des prétextes futiles , de l'Irak et l'Afghanistan , par les EUA et leurs satellites , dont la France) montre , hélas , que **le système financier international n'hésite pas à recourir aux crimes massifs contre des populations civiles(SOIT CEUX-LA MEMES QU'IL REPROCHAIT AUX ALLEMANDS A NUREMBERG!)** , afin d'atteindre ses objectifs , ici en l'occurrence , le contrôle des ressources énergétiques mondiales ,

parachevé , comme au jeu de go , après l'encerclement des autres pays producteurs du moyen-orient.

Israël joue un rôle essentiel à cet égard , puisque les frictions qu'il induit en permanence, par son bellicisme sectaire , fanatisé par le sionisme rabbinique , fomentent suffisamment d'instabilité permanente pour justifier des escalades militaires et diplomatiques , pretextes parfaits d'interventions militaires des pays contrôlés par le système financier international , EUA ,GB ,France et satellites otanistes , servant au contrôle des ressources convoitées des pays victimes de leurs prédatations.

Ici se rejoignent donc , au moyen-orient , les deux extrêmes du Financiaro-Liberalisme , doctrine économique de travail du peuple juif , dans sa composante capitaliste , propriétaire du Système Financier International, et du Sionisme rabbinique , plus haut évoqué.

Nous appellerons ce phénomène SIONO-LIBERALISME!

Il est illustré , anecdotiquement , par l'appartenance des grands banquiers , financiers et maitres de la Finance internationale , aux cercles du pouvoir religieux des Communautés juives , composant le Peuple Juif , et confinées chacune territorialement à son pays hôte!

E-Communautarismes endogènes et exogènes , et siono-militantisme:

Ainsi la confluence des trois variétés de sionismes : initial,radical et liberal , concentre toutes les énergies du peuple juif , organisé en communautés nationales ,étroitements interdépendantes , avec leurs institutions et pouvoirs temporels et seculiers propres , vers le point cardinal du Monde : Israël (tout comme les musulmans du monde entier sont tournés vers la Mecque).

Le peuple juif lutte donc , tout entier , pour Israël , a tous les niveaux , et sur tous les fronts.

La lutte mediatique et diplomatique nécessite l'adhésion des peuples et gouvernements des pays hotes , et pour l'accaparer un lobbying systématique , organisé , puissant , sans relache , est déployé.

On connaît son efficacité , non seulement aux EUA , mais aussi dans tous les pays d'europe , et bien sur aussi , en France.

Les communautés endogènes se font les puissantes caisses de résonance , dans leurs pays respectifs , de la propagande sioniste , officielle et officieuse , d'Israël.

Ainsi , sont très vite repérés omme ennemis à abattre , tous ceux qui de près ou de loin , par leurs actes , paroles mediatisées ou écrits , viennent à être perçus , comme prônant des objectifs contraires aux interets d'Israël!

C'EST AINSI QUE LES HISTORIENS REVISIONNISTES , EN FRANCE , SPECIALISTES DE LA 2ème Guerre Mondiale, SONT ENTRES DANS L'OEIL DU CYCLONE!

IL FAUT DONC CROIRE QUE CETTE HISTOIRE PARTICULIERE EST LA CLEF DE VOUTE IDEOLOGIQUE ET STRATEGIQUE DE LA PREDATION MONDIALE ACTUELLE DU SYSTEME FINANCIER INTERNATIONAL , ET DE SA COHORTE DE MEURTRES ET DE MASSACRES MASSIFS DE POPULATIONS CIVILES!

XXVI Pourquoi la Loi 24 bis de Fabius et Gaysot ? TOUT S'EXPLIQUE!

L'appui inconditionnel , mystique et fanatique des juifs de la diaspora à israel , se déploie sur tous les fronts, dans tous les pays!

En France , il suffit de regarder les politiques françaises au moyen-orient ,

sous les "gouvernements" de gauche ou de droite (Quelle différence , au juste ? Ils sont controlés par des juifs de gauche ou de droite , ce n'est qu'une étiquette!Et en matière d'extrémisme de droite , les juifs sont aussi très forts , il suffit d'observer les crimes de l'Etat israelien , qui méprise les droits des êtres humains , comme celui des Etats , pour s'en convaincre!), pour remarquer que **les divers "gouvernements "français n'ont jamais eu d'autre souci que les intérêts d'israel ,et MEME PAS CEUX DE LA FRANCE!!!**

Les medias français , publics comme privés , sont controlés par les juifs , et ils déploient un concert unanime de **cautions à tous les crimes d'israel** , diabolisant tous ses ennemis , manipulant les français , afin de les inciter à la haine des palestiniens , des irakiens , des syriens , des libanais , et tous autres ennemis d'israel!

Les juridictions , judiciaires et administratives , sont aussi mises à contribution , par les juifs, à l'appui du **COMBAT TOUS AZIMUTH POUR LE CONTROLE DES CERVEAUX FRANCAIS** , et pour **SANCTIONNER SEVEREMENT TOUTE VOIX OU ENTREPRISE DISSIDENTE , OU RETIVE AU DISCOURS SIONISTE!**

Ainsi , les tribunaux condamnent-ils à tour de bras , tous ceux que les juifs ,organisés en multiples associations , désignent à leur vindicte!

La plupart des jugements sont **TOTALEMENT TRUQUES !!!**

EN VOICI QUELQUES EXEMPLES :

1) dans l'affaire Faurisson , avant l'invention de la Loi Fabius-Gaysot , la cour d'appel de Paris a condamné Faurisson aux dommages-intérêts pour ses écrits sur les chambres à gaz d'Auchwitz , au prétendu motif que : "**L'HISTORIEN A UNE OBLIGATION DE RESULTAT , LORSQU'IL INFORME SES LECTEURS!!!**" **HALLUCINANT , PROPREMENT! LES MAGISTRATS QUI ONT RENDU CE "JUGEMENT" ONT COMMIS LA , L'UNE DES PLUS GRANDES ARNAQUES DE L'HISTOIRE DE LA JURISPRUDENCE , SUR LES ARTICLES 1382 et 1383 DU CODE CIVIL!!!**

Pensez-donc : un plombier , tout comme un avocat , un notaire , un medecin **N'ONT Q'UNE OBLIGATION DE MOYENS!!!** Par exemple , un avocat qui a défendu son client , en invoquant les bons arguments

, et en accomplissant les actes de procédure nécessaires, ne commet AUCUNE FAUTE , SI LE CLIENT PERD SON PROCES!MAIS FAURISSON , LUI , EN COMMETTRAIT NECESSAIREMENT S'IL ETAIT AVOCAT!

En tant qu'historien , la cour d'appel de Paris a prétendu qu'il avait l'obligation

de dire la vérité , même s'il ne la connaissait pas (sans quoi , il ne perdrait pas son temps à la chercher?). Et quelle vérité? Mais , celle de Klarsfeld , voyons!

2) dans la même veine , tous les révisionnistes ont été condamnés civilement , avant la loi des sinistres Gayssot et Fabius, sur les mêmes bases frauduleuses , que lors de la "jurisprudence" Faurisson!

3) et depuis l'apparition de la loi fasciste de Fabius et Gayssot , il est très simple pour les siono-communautaristes de condamner pénalement les dissidents à leur discours , désormais érigé en catéchisme sacré, et les résistants aux CRIMES d'israel .

AINSI GEORGES THEIL EST LE PREMIER PRISONNIER POLITIQUE DE LA FRANCE BRUNE DU SIONISME , FRAPPE EN PLEIN ELAN , PAR LE FASCISME DE FABIUS ET GAYSSOT! IL EST LE 1er MARTYR DE L'ARTICLE 24 BIS.

Signalons aussi une perle en Droit , commise récemment par le Conseil d'Etat , prétendue juridiction de haute qualité , et "indépendante" (ses juges sont des fonctionnaires nommés par le "Gouvernement" , et bien souvent , ce petit milieu est un sérail en vase clos , communiquant allègrement avec la magistrature judiciaire!Ainsi ,il est de notoriété publique que les chefs de la cour de cassation et du conseil d'etat sont d'excellents amis , et si vous etes en bisbille avec l'un , cela vaudra pour l'autre! JOLIE SEPARATION DES POUVOIRS DANS NOTRE "REPUBLIQUE"MAFIEUSE !)

Récemment , le Consistoire israelite a saisi le Conseil d'Etat pour demander l'interdiction de la chaine Al-manar , car elle diffusait des programmes hostiles à israel!!!!

Cela a été , bien entendu accordé , par les fonctionnaires de cette belle "juridiction"!Ils sont , au demeurant , réputés être de très fins et érudits esprits , versés en Droit! Il leur a pourtant échappé que le Consistoire israelite est une congrégation religieuse, au sens de la Loi de 1912 , et il ne peut pas avoir d'autre objet que le Culte!

Par conséquent , IL EST IRRECEVABLE A AGIR , ET IL AURAIT DU ETRE DEBOUTE!! IL A EU GAIN DE CAUSE ILLEGALEMENT!

Mais gageons que , quand bien même ces hauts magistrats du CE s'en seraient doutés , ils n'auraient certainement pas risqué leur carrière , en contrariant , entre autres Mr Rotschild , membre du conseil d'administration du Consistoire!

(Voilà donc un financier de haut vol , influent dans la politique , la banque , les tribunaux , etc! Ne soyons plus surpris de voir la France de Mitterrand ou Chirac s'engager dans toutes les guerres du Proche-Orient , y compris actuelles , et celles où elle n'a strictement aucun intérêt à défendre , dès lors qu'il faut avancer les intérêts de la nation "amie" d'israel!).

2ème SCHOLIE : LE COMMUNAUTARISME JUIF EST-IL LEGAL EN FRANCE ?

La communauté juive de France agit publiquement à travers ses organisations communautaires à vocation religieuse , syndicale , politique , tout comme il est , bien entendu permis à chaque citoyen , en vertu de la loi 1901 sur la liberté d'association.

MAIS EXAMINONS LA CHOSE DE PLUS PRES!

Interessons-nous par exemple au Consistoire israelite : voilà une association Loi 1901 à vocation culturelle , décrétée d'utilité publique , jouissant d'énormes subventions publiques , de toutes les manières directes et indirectes,

ET POURTANT : CETTE ASSOCIATION EST DISCRIMINATOIRE , CAR ELLE N'EST OUVERTE QU'AUX ADHERENTS ETHNIQUEMENT JUIFS!!!

NE TROUVEZ-VOUS PAS CECI FABULEUX , ET ETONNANT? Pourtant , si vous n'êtes pas juifs , votre demande d'adhésion ne sera pas acceptée , car statutairement, elle a vocation à la pratique du culte judaïque , lequel , comme nous l'avons déjà vu : N'EST OUVERT QU'AUX JUIFS ETHNIQUES!!!

AINSI LE CONSISTOIRE ISRAELITE EST UNE ASSOCIATION FONDEE SUR LA DISCRIMINATION A RAISON DE LA RACE ET DE L'ETHNIE , ET ELLE A DONC UN BUT ILLICITE , COMME CONSTITUTIF DE GRAVES INFRACTIONS PENALES!

CONSEQUENCE : N'IMPORTE QUI PEUT "TESTER" LE GRAND-RABBIN AFIN DE LUI DEMANDER S'IL VEUR ACCEPTER SON ADHESION!LE GRAND-RABBIN SERA OBLIGE , STATUTAIREMENT , DE REFUSER LES NON-JUIFS! IL POURRA ETRE TRAINÉ DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL , COMME CERTAINS PATRONS DE DISCOTHEQUE , ET VOIR CONDAMNER PENALEMENT , AINSI QUE DISSOUDRE L'ASSOCIATION 1901 DITE CONSISTOIRE ISRAELITE!!!

QUESTION :

POURQUOI LE PROCUREUR DU TGI DE PARIS NE SAISIT PAS LE TGI POUR DISSOUDRE , NON SEULEMENT LE CONSISTOIRE , MAIS TOUTES LES ASSOCIATIONS CULTUELLES JUIVES , ET EN OUTRE D'AUTRES ASSOCIATIONS , TELLES QUE L'UEJF , QUI NE SONT OUVERTES QU'AUX JUIFS DE SANG?

DEMANDEZ-LUI !

**IL SERAIT INTERESSANT DE CONNAITRE SA REPONSE!
MAIS GAGEONS QU'IL SERA BEAUCOUP MOINS PRESSE QUE
LORSQU'IL S'AGISSAIT , POUR MME KACHANER ,
DE FILTER NOS ACCES INTERNET AUX SITES DE
L'AAARGH!!!**

**FRANCAIS , SI VOUS PENSEZ ENCORE QUE VOUS VIVEZ
DANS UN PAYS DANS LEQUEL LES CITOYENS ONT LES
MEMES DROITS , ALORS VOUS ETES D'INCORRIGIBLES
IMBECILES!**

FIN DE LA SCHOLIE!

**POURQUOI LA LOI FABIUS-GAYSSOT ?
SIMPLE COMME BONJOUR!**

Les lobbies juifs de France ne toléraient pas les publications dans les médias des écrits de nombreux intellectuels , à la suite de la publication des travaux de Faurisson qui , remettant en cause certaines "vérités" dont les medias sionistes bombardaient l'opinion française , pouvaient induire un infléchissement défavorable dans l'opinion publique française à l'appui inconditionnel d'israel , par les "gouvernements" fantoches de France!

Il fallait donc trouver une réponse convaincante , sur un plan juridique ,

pour dissuader les révisionnistes d'essayer de faire entendre un autre son de cloche que la propagande sioniste!

On a vu que l'Arret , qui s'apparente plus à un Arret mafieux , qu'à une véritable décision judiciaire du Droit français ,qui a lourdement condamné Faurisson au civil , laissait beaucoup à désirer , quant à sa "motivation",

et présentait trop à voir **L'ARNAQUE JUDICIAIRE A PLEINS NEZ!**

**ALORS ENTRETERENT LES FASCISTES MENTAUX FABIUS ,
GAYSSOT , ET SINISTRES COMPLICES DE L'ASSEMBLEE
SIONISTE DE FRANCE , ET ILS VOTERENT CETTE IMMONDE
ABERRATION JURIDIQUE ET LEGISLATIVE , QUI VA A
L'ENCONTRE DES PRINCIPES DE BASE DU DROIT FRANCAIS!**

**AINSI S'EXPLIQUE QUE LA FRANCE D'AUJOURDH'UI EST
REGIE PAR DES LOIS SIONISTES!**

**LA LOI 24 BIS DES SIONISTES FABIUS ET GAYSSOT EST
L'EXPRESSION LA PLUS PURE DU FASCISME SIONISTE!
SI LES REVOLUTIONNAIRES DE 1789 SE DOUTAIENT QU'ON
EMPRISONNERAIT DES GENS POUR DES DELITS DE LESE-
MAJESTE A LEURS AUGUSTES SAINTETES JUDAÏQUES , ILS
AURAIENT SUREMENT RENONCE A RENVERSER LOUIS XVI!**

Mais ceci est une autre Histoire.

XXVII Epilogue : Le 1er Amendement à la Constitution US et le Droit Moderne à la Liberté d'Expression , de Pensée et d'Opinion.

Selon le 1er Amendement de la Constitution US , non seulement le parlement ne peut faire aucune Loi qui limite la liberté de pensée , d'opinion et de l'expression , mais encore il ne peut empêcher la pratique d'aucune religion ou croyance , ni en privilégier aucune .

Ainsi , si la France avait dans sa "Constitution" de 1958 (on a déjà vu que ce texte du dictateur De Gaulle ne peut prétendre à servir de Constitution pour la France , qui à ce jour , EST DONC DEPOURVUE DE CONSTITUTION!) , un article tel que le 1er Amendement , alors la Loi FabiusGayssot de l'article 24 bis sur la Presse , serait instantanément déclarée illégale , par une jurisprudence inscrite en droite ligne de celles mentionnées plus haut , dans la controverse entre Darwinistes et Créationnistes-Fondamentalistes.

Dans le rôle des Darwinistes , prenez les Historiens Révisionnistes , qui utilisent la démarche scientifique dans leur entreprise d'établissement de la vérité historique , en ce qui concerne le champ d'études particulier de la période 1939-1945 ;

Dans le rôle des Fondamentalistes , prenez la Communauté juive , qui ne connaît d'autre moyen pour affirmer sa vérité , que les lobbyings aux Palais Brogniart et Bourbon , ainsi qu'au Palais de Justice , afin

d'instaurer des Lois et Règlements , destinés à lui donner d'office **et d'autorité gain de cause** , sans bénéfice de la moindre discussion nulle part , devant se transformer en "jugements" destinés à anéantir civilement et pénalement , tous ceux qui se refusent à se laisser réduire à l'état de *beni oui-oui* d'israël!

Il convient , enfin , de remarquer , que les vérités mystiques renfermées dans **le "jugement" prétendu de**

Nuremberg , et que nul n'a le droit de remettre en cause , n'importent pour ainsi à presque aucune personne non-juive!

Moi-même je me soucie comme d'une guigne de ce qui a pu se passer entre 1939 et 1945 , tout comme , d'ailleurs , à n'importe quelle autre époque révolue de l'Histoire , et comme monsieur tout le monde , je ne me lève pas le matin , en me mortifiant pour tous les crimes réels et supposés que les êtres humains ont pu commettre les uns sur les autres , depuis Attila, les Huns , et Gengis Khan , en passant par Staline , Lenine , Trotski , Pol Pot , jusqu'aux boucheries gigantesques des Guerres de 1914-1918 à 1939-1945!

Car c'est la tâche des Historiens que de fixer ces événements à jamais dans la Mémoire Collective de l'Humanité!

Et là , force est bien de remettre les choses dans leur perspective historique!

S'il est vrai que la cruauté et la folie meurtrière des Hommes n'a eu , héla , AUCUNE BORNE , durant l'Histoire de l'Humanité , il serait FAUX , INJUSTE et même RACISTE de présenter les Allemands de l'époque 1939-1945 , comme les "PLUS GRANDS BARBARES DE L'HISTOIRE HUMAINE"!

IL SUFFIT , HELAS , DE VOIR LES CRIMES MODERNES DE MASSE QUE BUSH PERE ET FILS , CLINTON , BLAIR , MITERRAND ET CHIRAC , SANS COMPTER TOUS LES GOUVERNEMENTS DES ETAT US , GB , FRANCE ET ISRAEL DE 1947 A CE JOUR , ONT COMMIS ET NE CESSENT DE COMMETRE SUR LES POPULATIONS DE PALESTINE , D'IRAK , DU LIBAN , D'AFGHANISTAN , A SEUL DESSEIN DE S'EMPARER DE LEURS RICHESSES PETROLIERES , POUR VOIR QUE LES ALLEMANDS ETAIENT DE DOUX AGNEAUX , COMPARES A CES BARBARES , CRIMINELS ET VOLEURS , CONTEMPORAINS!

NON MESDAMES ET MESSIEURS LES ENFANTS D'ISRAEL , VOUS N'AVEZ PAS LE MONOPOLE DE LA SOUFFRANCE!

SACHEZ BIEN , QU'AUJOURD'HUI , ET AUX YEUX DU MONDE ENTIER , VOUS ETES LES BOURREAUX AUTHENTIQUES DES PEUPLES DE PALESTINE ET D'IRAK!

Il n'y a que pour les juifs que les "vérités" de Nuremberg (par exemple le massacre des officiers polonais à Katyn!) , solennellement proférées par de prétendus juges qui ont autant de sang sur les mains que les allemands qu'ils étaient ainsi en train de "juger" , prennent un caractère sacré , et qu'il est blasphématoire de contester! Par cette attitude , ils révèlent bien que la "vérité" à laquelle ils adhèrent , et qu'ils nous imposent par la Terreur de la prison , des amendes , et du racket des condamantions civiles selon l'arbitraire et la partialité des juges , ne relève pas de la Science et de l'Objectivité , mais du DOGME ET DE LA CROYANCE MYSTICO-RELIGIEUSE!

Dans ces circonstances , les Lois "mémorielles" du type 24 bis , sont des Lois qui tendent à favoriser la croyance ou l'opinion , aussi fondées fûssent-elles , d'une partie de la population ,

donc une religion ou une opinion particulières , au détriment des autres!

CES LOIS "MEMORIELLES" , DIVERSES ET VARIEES , AURAIENT TOUTES ETE DECLAREES ILLEGALES PAR UNE COUR FEDERALE AMERICAINE!

Les Lois "mémorielles" ayant été éludées par les sites révisionnistes hébergés sur des sols plus cléments,notamment aux EUA ou le 1er amendement est un rempart infranchissable au fascisme mental des associations communautaires endogènes et exogènes , le "législateur" bananier et sioniste de France et de l'Europe a encore sévi , par sa bêtise et son fascisme!

Il nous a pondus la "loi" LCEN , qui permet aux associations communautaires racistes de France de se faire les policiers de notre pensée , de notre conscience , et de venir fourrer leur nez dans nos ordinateurs pour voir si nous ne serions pas en train de consulter les sites révisionnistes!

Le "législateur" imbécile et bananier , ridicule fantoche vendu au financiario-sionisme , hypocritement , au lieu de rétablir la Censure et le carré blanc , entend maintenant surcharger les tribunaux , qui devront s'occuper de nouvelles procédures de référé , à chaque fois que quelqu'un aura

publié sur un site des idées que les racistes sionistes et communautaires juifs de France jugeront eux-mêmes "illicites"! Certes , les juges de nos juridictions archi-corrompues jusqu'à la nausée , savent tricher sur le droit , y compris grossièrement , afin de donner raison aux Consistoire , uejf , licra ,et tant d'autres associations juives siono-militantes!

Pour s'en convaincre , il suffit de lire le torchon mafieux , appelé ordonnance du 13/6/2005 , rendu par le FRAUDEUR BINOCHE , EN COMPLICITE AVEC LA TRAFICANTE JUDICIAIRE D'INFLUENCE KACHANER !

Mais ces évènements , sur lesquels je reviendrai longuement dans un autre article à venir consacré à la procédure binochienne, et dans lequel j'analyserai le fascisme de la pseudo-loi LCEN , sont le signe avant-coureur certain que :

LE SIONISME EST AUX ABOIS , ET IL INSTAURE DORENAVANT LE RIDEAU DE FER SUR LA PENSEE DE FRANCE!

MAIS L'ACCEPTERONS-NOUS?

SERONS-NOUS CONDAMNES A VIVRE SOUS LE JOUG DE LA CENSURE ET DU CONTROLE DE NOS PENSEES PAR LES JUIFS DE FRANCE , SANS COMPTER CEUX DES AUTRES PAYS QUI ACCROISSENT LEUR LOBBYING , POUR NOUS IMPOSER UNE REPRESSION MENTALE ENCORE PLUS GLOBALE , PAR LE BIAIS DES COMMISSAIRES DE BRUXELLES , NOUVEAUX COMMISSAIRES DU PEUPLE DE LA FUTURE REPUBLIQUE SOVIETIQUE D'EUROPE QUI SE

DESSINE!

LE COMBAT CONTRE LA CENSURE EST INDISSOCIABLE DU COMBAT POUR NOS LIBERTES DE CITOYENS FRANCAIS , ET CE COMBAT PASSE PAR LA DEFENSE FAROUCHE ET INCONDITIONNELLE DE NOTRE SOUVERAINETE ! IL S'AGIT DE LA SOUVERAINETE DE LA NATION FRANCAISE , TELLE QU'ELLE S'EST DESSINEE DEPUIS HUGUES CAPET!

NOUS , CITOYENS ET MEMBRES DU PARTI HCCDA , REFUSONS L'EUROPE DE BRUXELLES , SON PARLEMENT SOVIETIQUE , SES COMMISSAIRES DESPOTES , ILLEGITIMES ET USURPATEURS DES SOUVERAINETES DES PEUPLES D'EUROPE!

NOUS , AU PARTI HCCDA , NE RECONNAISSONS PAS LA LEGITIMITE DES PSEUDO-INSTITUTIONS DE LA PSEUDO-REPUBLIQUE FRANCAISE,CAR LES "CONSTITUTIONS" DE 1946 ET 1958 NE SONT QUE DES COUPS D'ETAT OPERES PAR L'OLIGARCHIE FINANCIERE , PAR LE BIAIS DE L'HOMME DE PAILLE DE GAULLE!

NOUS NE RECONNAISSONS PAR CONSEQUENT PAS LA MOINDRE PRETENDUE LEGITIMITE DE L'UE , CELLE-CI AYANT RESULTE DE PRETENDUS TRAITES CONCEDES PAR DE GAULLE EN 1945 , ENSUITE PAR TOUS LES GOUVERNEMENTS TRAITRES A LA FRANCE ,AU PEUPLE ET A LA NATION , QUI ONT EU POUR EFFET DE PRETENDRE TRANSFERER LA SOUVERAINETE DU PEUPLE ET DE LA NATION DE FRANCE ENTRE LES MAINS DE COMMISSAIRES-FANTOCHES , SIMPLES AGENTS DU SYSTEME FINANCIER INTERNATIONAL!

CECI EST APPARENT AUJOURD'HUI , SANS EQUIVOQUE: LE FRANC SUPPRIME , LA BANQUE DE FRANCE FERMEE , LE SYSTEME MONETAIRE ET FINANCIER FRANCAIS TOTALEMENT SOUS LA DEPENDANCE DE L'OLIGARCHIE FINANCIERE INTERNATIONALE , BASEE A NEW-YORK , SOIT UNE ELITE PRIVEE DE QUELQUES OLIGARQUES PLANETAIRES !

DEFENDRE NOS LIBERTES , NOTRE INDEPENDANCE ET NOTRE SOUVERAINETE , PASSE IMPERATIVEMENT PAR LE REFUS FERME ET DEFINITIF DE LA VASSALISATION PROGRESSIVE DE LA FRANCE , EN VUE DE SON INTEGRATION DANS LE FUTUR EMPIRE FINANCIARO-SOVIETIQUE , DIT UNION EUROPEENNE!

XXVIII EXERGUE FINAL : Appel aux Juges

Correctionnels de la présente République Bananière de France!

**Mesdames et Messieurs les Juges des Chambres Correctionnelles des
Tribunaux et Cours d'Appel de France ,
CITOYENNES , CITOYENS !
CITOYENNES ET CITOYENS JUGES**

**Rappelez-vous de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
de 1789 , Seule Charte à ce jour liant les Citoyennes et Citoyens de
France à leurs Gouvernants , qu'ils fussent Légitimes , comme
émanant REGULIEREMENT d'un MANDAT VALIDE DU PEUPLE
,
ou même qu'ils fussent ILLEGITIMES , ET DETENTEURS D'UN
"MANDAT" SANS VALEUR , comme C'EST LE CAS , pour nos
"Gouvernants" actuels!**

**Rappelez-vous que les Citoyens de France ont DROIT à la Liberté ,
notamment celle de s'exprimer LIBREMENT!**

**Rappelez-vous que vous êtes , en tant que magistrats répressifs ,
chargés , AVANT TOUT ,de GARANTIR TOUTES NOS LIBERTES!**

**Rappelez-vous QUE VOUS ETES INDEPENDANTS !
DONC INDEPENDANTS DE TOUS POUVOIRS , REGULIERS OU
ILLEGITIMES :
EXECUTIFS , LEGISLATIFS , MEDIATIQUES , LOBBYSTIQUES
,
FINANCIERS , SIONO-COMMUNAUTAIRES , RELIGIEUX, OU
AUTRES!!!**

**RAPPELEZ-VOUS QUE SI VOUS DEVEZ APPLIQUER LA LOI
PENALE SANS DESEMPARER , CE N'EST QU'A LA CONDITION
IMPERATIVE ET SUPERIEURE , TIREE DE LA DECLARATION
DE 1789 , QUE LA DITE LOI EST LEGITIME, AU REGARD DE
LA NORME SUPREME QU'EST LA DECLARATION DE 1789!**

**LA DECLARATION DE 1789 SEULE LIE LES FRANCAIS A CE
JOUR , PAR PRIORITE A TOUTE AUTRE CONVENTION!
(D'ailleurs , les "Constitutions" illégales de 1946 et 1958 l'ont reprise ,
dans leurs préambules respectifs!!).**

**VOICI L'ARGUMENT JURIDIQUEMENT IRREFUTABLE PAR
LEQUEL NOUS PROUVONS L'ILLEGALITE DE L'ARTICLE 24
bis DE LA LOI FABIUS-GAYSSOT !!!!**

OYEZ , BONNES GENS DE FRANCE :

ATTENDU QUE L'ARTICLE 24 BIS DE LA LOI SUR LA PRESSE REPRIME UNE INFRACTION CONSISTANT A CONTESTER LA REALITE DE CRIMES DEFINIS PAR LE STATUT DU TRIBUNAL DE NUREMBERG ;

ATTENDU QUE SELON LE PRINCIPE DE LEGALITE DES DELITS ET DES PEINES , IL S'ENSUIT QUE LES STATUTS DU TRIBUNAL DE NUREMBERG DOIVENT AVOIR ETE PRIS EN VERTU D'UNE LOI DU PEUPLE FRANCAIS OU D'UN TRAITE INTERNATIONAL ;

ATTENDU QUE LES DITS STATUTS N'ONT JAMAIS ETE PRIS EN VERTU DUNE LOI ;

ATTENDU QUE LES DITS STATUTS N'ONT JAMAIS ETE PRIS EN VERTU DUN TRAITE INTERNATIONAL :

QU'EN EFFET LES DITS STATUTS ONT ETE PRIS EN VERTU DUN "ACCORD" PRETENDUMENT SIGNE PAR FALCO ,(POUR DE GAULLE), CHURCHILL , STALINE ET ROOSVELT!

QU'EN TOUT ETAT DE CAUSE , UN ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL N'EST Q'UN ACTE REGLEMENTAIRE S'IL EMANAIT D'UN GOUVERNEMENT LEGITIME DE LA FRANCE , QU'IL N'ACQUIERT LE STATUT DE TRAITE QU'A LA CONDITION D'AVOIR ETE RATIFIE PAR LE PARLEMENT DE LA FRANCE , TANT EN VERTU DES CONSTITUTIONS DE 1875 ALORS EN VIGUEUR , QUE DES LOIS ALORS EN VIGUEUR EN 1945 ;

QUE LE PARLEMENT N'AYANT JAMAIS RATIFIE CE PRETENDU "ACCORD " , IL EN RESULTE QU'IL N'A PAS LA VALEUR DE TRAITE ;

ATTENDU QU'EN VERTU DE LA DECLARATION DE 1789 , LES TRIBUNAUX SONT INSTITUES PAR DES ACTES LEGISLATIFS ,

QUE LE TRIBUNAL DE NUREMBERG N'A ETE INSTITUE NI PAR UNE LOI NI PAR UN TRAITE ,

QUE CE TRIBUNAL AINSI QUE SES STATUTS NE PEUVENT LEGALEMENT DEFINIR AUCUNE INFRACTION PENALEMENT PUNISSABLE , SAGISSANT D'UN SIMPLE ACTE REGLEMENTAIRE , NE POUVANT SERVIR TOUT AU PLUS QU'A DEFINIR DES CONTRAVENTIONS , ET EN AUCUN CAS DES DELITS !!!

ET QU'EN OUTRE , LE DIT "ACCORD" PRETENDU DE

LONDRES N'A JAMAIS ETE PRIS PAR LE GOUVERNEMENT LEGAL DE LA FRANCE , DETENTEUR REGULIER ET LEGITIME DES POUVOIR EXECUTIFS DU PEUPLE FRANCAIS EN 1945 :

QU'EN EFFET LES DITS POUVOIRS ETAIENT DETENUS PAR PETAIN ET LAVAL EN 1945 , QUE DE GAULLE N'ETANT Q'UN SIMPLE USURPATEUR DES POUVOIRS DU PEUPLE EN 1945 , ET A CE TITRE QUALIFIE CRIMINEL PAR LES LOIS DE LA REPUBLIQUE , N'A PU DECRETER AU JO CET "ACCORD" INTERNATIONAL PRETENDU , CAR IL N'A PU LE FAIRE EN VERTU D'AUCUN POUVOIR DE PROMULGATION , MAIS SIMPLEMENT A LA FAVEUR DES VOIES DE FAIT SUR LES INSTITUTIONS DE LA FRANCE OCCASIONNES PAR LA FORCE MILITAIRE DU POUVOIR D'OCCUPATION ANGLO-AMERICAIN SUR LA FRANCE EN 1945 , ET DONT IL ETAIT L'AGENT ET HOMME DE PAILLE! (Tel , en effet , fut son véritable rôle!);

QU'IL S'ENSUIT QUE LA PROMULGATION AU JO FAITE PAR DEGAULLE DU PRETENDU "ACCORD" DE LONDRES DE 1945 EST NULLE DE DROIT ET D'OFFICE!!

QU'ELLE CARACTERISE EN OUTRE UN FAUX PUBLIC ET UNE ESCROQUERIE AUJOURDHUI , CERTES AUJOURD'HUI PRESCRITES !

QU'IL DOIT ETRE NEANMOINS CONSTATE LE FAUX DU "DECRET" PRETENDU DE DE GAULLE PUBLIE AU JO EN 1945 , PAR TOUTE JURIDICTION SAISIE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 24 BIS!!!!

QU'EN DEFINITIVE , LES "ACCORDS" PRETENDUS DE LONDRES SONT NULS ET NE PEUVENT ENGAGER LA FRANCE , NI LE PEUPLE FRANCAIS!!

ET QU'A LES SUPPOSER MEME REGULIERS , ILS NE POURRAIENT REVETIR QUE LE CARACTERE D'UN ACTE REGLEMENTAIRE ET NON LEGISLATIF , POUR NAVOIR JAMAIS ETE RATIFIES PAR L'ASSEMBLEE !

QU'ILS NE PEUVENT DONC SERVIR DE SUPPORT AUX BASES LEGALES D'AUCUNE INFRACTION PENALEMENT PUNISSABLE , ET QU'ILS SONT IMPUISSANTS , AINSI , A JUSTIFIER LA MOINDRE VOIE LEGALE D'ENTREE EN CONDAMNATION PENALE , A L'ENCONTRE DE QUICONQUE!

PAR CES MOTIFS

CITOYENNES ET CITOYENS , JUGES CORRECTIONNELS DE FRANCE , DE PREMIERE INSTANCE ET D'APPEL !

**NOTRE PARTI HCCDA ,EN LA PERSONNE DE NOTRE
PRESIDENT , JOEL BOUARD , VOUS INVITE A :**

**1) REFUSER L'APPLICATION DE L'ARTICLE 24 BIS DE LA
LOI SUR LA PRESSE !**

**2) REFUSER DE CONDAMNER AINSI ILLEGALEMENT
QUICONQUE SUR CETTE BASE ILLEGALE !!**

**3) REFUSER DE CEDER AUX PRESSIONS DES LOBBYISTES
SIONO-COMMUNAUTAIRES JUIFS DU CRIF ET DE LA LICRA ,
QUI ONT INFILTRÉ VOS SYNDICATS , AINSI QUE LE
GOUVERNEMENT, LA COUR DE CASSATION , ET LE CONSEIL
D'ETAT !!**

**4) VOUS DEMARQUER DES AGENTS DU CRIF , AUJOURDUI
MAGISTRATS SUPREMES DE LA COUR DE CASSATION ,
CANIVET ET NADAL , QUI ORGANISENT AVEC L'ARGENT
PUBLIC DES SUBVENTIONS DU MINISTERE DE LA JUSTICE A
LEUR ASSOCIATION 1901 IHEJ , LE RELAI AUPRES DE LA
MAGISTRATURE REPRESSIVE , DES INSTRUCTIONS DU CRIF
, DU GOUVERNEMENT , ET DE LA CASTE DES USURPATEURS
BRUXELLOIS DES POUVOIRS DE LA NATION FRANCAISE , DE
REPRESSION DES INTELLECTUELS REVISIONNISTES , EN
VUE DE SERVIR LES INTERETS IDEOLOGIQUES DE LA
PROPAGANDE MEDIATIQUE SIONISTE , SOUS LE COUVERT
DE PRETENDUE ASSOCIATION D'ETUDE DU DROIT , L'IHEJ ,
LAQUELLE ORGANISE AU SEIN DE LA COUR DE CASSATION
, DE PRETENDUS "SEMINAIRES" DE DROIT , DONT LE BUT
EST DE VOUS OBLIGER A REPRIMER PAR L'ARTICLE 24 BIS
ET SON ARSENAL D'INSTRUMENTS DE REPRESSION , TELS
QUE LA LOI LCEN, LES "DELITS" D'OPINIONS ET
D'EXPRESSIONS DISSIDENTES , CONTRAIRES AUX THESES
FINANCIARO-SIONISTES , COMME DANS L'URSS DES
GOULAGS , PAR LES HISTORIENS FRANCAIS , QUI NE FONT
QU'EXERCER PAISIBLEMENT LEURS DROITS A LA
RECHERCHE , A LA CULTURE , A L'ENSEIGNEMENT , AU
SAVOIR ET A LA PENSEE , EN PLEINE AUTONOMIE , ET EN
TOUTE INDEPENDANCE !!.**

**IL S'AGIT , LA , DE DROITS NATURELS ET
IMPRESCRIPTIBLES , DE CHAQUE HOMME , RECUS EN DOT
DU CREATEUR!**

NULLE PUISSANCE NE SAURAIT LES RETIRER!!

CITOYENNES ,CITOYENS JUGES !!

**RAPPELEZ-VOUS QUE VOUS NE TENEZ VOS POUVOIRS QUE
DU PEUPLE DE FRANCE , ET NON DU CRIF NI DU**

**CONSISTOIRE ISRAELITE , NI DES GOUVERNANTS
IRREGULIERS ACTUELS ,
DE L'ELYSE, DE MATIGNON , NI ENCORE MOINS DES
USURPATEURS ETRANGERS SIEGEANT A BRUXELLES , ET
QUI CROIENT DEFINIR POUR LE PEUPLE DE FRANCE , LA
REGLEMENTATION ET LA LEGISLATION EN VIGUER EN
FRANCE!**

**LESQUELLES SONT SEULEMENT LE FAIT DE LA VOLONTE
DU PEUPLE FRANCAIS!**

CITOYENNES , CITOYENS JUGES !!

**RAPPELEZ VOUS QUE SI VOUS NE CHERCHEZ AUJOURDUI
QU'A PLAIRE A CEUX DONT DEPENDENT VOS CARRIERES ,
VOS PENSIONS , VOS STATUTS ET VOS POUVOIRS , ET SI
POUR CELA , VOUS NE RECULEZ DEVANT AUCUNE INFAMIE
, NI AUCUN CRIME , COMMANDITES PAR LES DESPOTES
USURPATEURS ACTUELS :**

**VOUS N'EN SEREZ PAS MOINS REDEVABLES AU PEUPLE DE
FRANCE , SEUL JUGE SUPREME , ET SEUL SOUVERAIN SUR
LA FRANCE!**

CITOYENNES , CITOYENS JUGES !!

**REFUSEZ D'AVALISER LE FASCISME MENTAL DE LA LOI
ILLEGALE DE FABIUS ET GAYSSOT, APPLIEE ARTICLE 24
BIS!!!**

**IL EN VA DE VOTRE HONNEUR ET DE VOTRE CREDIBILITE
AUPRES DU PEUPLE!**

**AUJOURD'UI , LA LIBERTE DES GENS LIBRES DE FRANCE
EST ENTRE VOS MAINS! VOUS EN ETES PENALEMENT
RESPONSABLES!!.**

**SOUVENEZ VOUS DE VOTRE SERMENT DE PROTEGER LES
DROITS CONSTITIONNELS DES CITOYENS DONT VOUS ETES
LES GARANTS , EN VERTU DE LA DECLARATION DE 1789!**

**DECLAREZ DANS VOS JUGEMENTS ET ARRETS :
**ILLEGALE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS
REPRESSIVES DE L'ARTICLE FINANCIARO-
SIONISTE 24 BIS!!!****

**RELAXEZ SYTEMATIQUEMENT TOUS PREVENUS DE CE
CHEF!**

**CEST LA , AUJOURD'HUI , VOTRE DEVOIR , VOTRE CHARGE ,
ET VOTRE HONNEUR!**

CAR TEL EST LE DROIT DE FRANCE!

XXIX LE PSEUDO-TRIBUNAL DE NUREMBERG EST ILLEGAL EN DROIT FRANCAIS ET INTERNATIONAL , ET LE PSEUDO-ACCORD DE LONDRES DU 8/8/1945 N'EMANE PAS DE LA FRANCE! (rajouté le 21/5/2006).

Pour clore définitivement le débat sur la légitimité du prétendu "tribunal" de Nuremberg , rappelons ces évidences , qui ont hélas eu l'air d'échapper à l'attention de tous ceux qui , favorables ou hostiles à la la "loi" "mémorielle" de Fabius-Gayssot , ont largement débattu de la légitimité de cette loi sans aborder ses fondements juridiques et historiques , ou ont porté dans les débats judiciaires devant les juges français , seulement la question de savoir si les faits criminels imputés aux allemands à Nuremberg , étaient fondés ou non!

LES REMARQUES QUI SUIVENT SONT PUREMENT JURIDIQUES !

ELLES DEVRONT NEANMOINS PEREMPTOIREMENT SUFFIRE A CLOUER LE BEC A TOUS LES INCOMPETENTS DE NOTRE ASSEMBLEE NATIONALE ET SENAT , NOS REPRESENTANTS LEGISLATIFS PRETENDUS , ET QUI , ABUSANT DE CES POUVOIRS , LES UTILISENT SANS VERGOGNE , AFIN D'ASSERVIR NOS LIBERTES , SUR L'AUTEL DE LA RAISON D'ETAT D'UN AUTRE PEUPLE QUE LE PEUPLE FRANCAIS LUI-MEME.

CES REMARQUES , ELLES SONT AU NOMBRE DE DEUX , ET LES VOICI :

1) IL EST FAUX DE PRETENDRE QUE LA FRANCE AIT CONSENTI , LE 8/8/1945 , UN ACCORD , A LONDRES, AVEC L'URSS , LA GB , ET LES EUA!

EN EFFET , QUICONQUE POURRA SE PROCURER LE TEXTE DE CE PRETENDU "ACCORD", ET ETRE D'ACCORD AVEC CE QUI SUIT!

AINSI , LE 20/6/2006 , LA 17eme CHAMBRE , TGI PARIS , QUI AURA A JUGER FAURISSON , N'AURA PASD'AUTRE CHOIX

**QUE DE SE RENDRE A CETTE EVIDENCE:
LE PRETENDU "ACCORD" EST SIGNE DE ROBERT
FALCO , POUR LE " GOUVERNEMENT PROVISoire
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE"!**

**LE PROCUREUR DE TGI DEVRA DONC NOUS EXPLIQUER
COMMENT LE PEUPLE FRANCAIS A PORTE AU POUVOIR CE
PRETENDU "GOUVERNEMENT PROVISoire DE LA
REPUBLIQUE FRANCAISE"?**

**QUAND EST-CE QU'IL A ETE ELU?
QUI EST SON "PRESIDENT"?
COMMENT CE "PRESIDENT" A-T-IL ETE ELU? ET PAR QUI?
QUEL EST LE ROLE DE FALCO DANS CE
PRETENDU "GOUVERNEMENT? MINISTRE?
AMBASSADEUR?**

**RECONNU PAR LES MOUCHES , PEUT-ETRE? CAR
AUCUN GOUVERNEMENT ETRANGER N'A JAMAIS ENTENDU
PARLER DE CE FALCO ROBERT , AVANT LE 8/8/1945!**

**CE SERAIT UNE REVELATION EXTRAORDINAIRE QUE LE
PROCUREUR NOUS APPRENNE LE 20/6/2006 QUE LE PEUPLE
FRANCAIS A POUR HABITUDE D'AVOIR UN GOUVERNEMENT
ET UN PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE QUI SORTENT DE LA
CUISSSE DE JUPITER!!!!!**

**JE (Joel Bouard) SERAI VIVEMENT AMUSE D'ENTENDRE LE
PROCUREUR M'EXPLIQUER QUE LE 8/8/1945 , LA FRANCE
AVAIT LEGITIMEMENT UN GOUVERNEMENT QUI A PU
S'EMPARER DES POUVOIRS DE LA REPUBLIQUE, A L'INSU
DES FRANCAIS , SUREMENT PENDANT LEUR SOMMEIL!!!**

**Car , en 1945 , les Français savaient bien que les armées anglo-
americaines occupaient la France , mais personne ne se doutait que
DeGaulle en avait profité pour exercer des fonctions de président de la
république!**

**Car , pour cela , il fallait qu'il fasse campagne , et qu'il se présente à
des elections , et enfin , que le peuple français le fasse sortir vainqueur
des urnes!**

**C'EST LA BLAGUE DU SIECLE!!! NOUS ALLONS , ENFIN ,
TOUS POUVOIR RIGOLER A L'AUDIENCE DU 20/6/2006!!
VENEZ TOUS NOMBREUX!**

**VOUS N'ALLEZ PAS RATER UNE OCCASION UNIQUE DE
RIGOLER DE L'IMBECILITE DE NOS DEPUTES ET
SENATEURS QUI ONT PU , SANS RIRE , VOTER EN 1991
L'ARTICLE 24 BIS , QUI REPOSE ENTIEREMENT SUR CETTE
GALEJADE DU " GOUVERNEMENT PROVISoire DE LA
REPUBLIQUE FRANCAISE"!**

**ET ENCORE A CE JOUR , ILS TENTENT DE RECIDIVER EN
VOTANT UNE LOI SIMILAIRE POUR PENALISER LA
"CONTESTATION DU GENOCIDE ARMENIEN PAR LES**

TURCS" ,MAIS ILS VIENNENT , LE 18/5/2006 , DE RECULER DE JUSTESSE , PROVISoireMENT , ET ILS EN ONT REPORTE LE VOTE!

DOUSTE-BLAZY , MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES , A MEME EXPLIQUE AUX "DEPUTES" , Le 18/5/06 , QU'IL VAUT MIEUX LAISSER CE DEBAT AUX HISTORIENS!!

ALORS , POURQUOI NE PAS ABROGER AUSSI , LA STUPIDE LOI GAYSSOT , ET LAISSER , AUSSI AUX HISTORIENS , LE DEBAT SUR LES CRIMES DES ALLEMANDS ET CEUX DES ALLIES DE 1939 A 1945?

EN CONCLUSION :

LA FRANCE N'A JAMAIS EU UN GOUVERNEMENT APPELE "GOUVERNEMENT PROVISoire DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE"!

CAR , EN FRANCE , TOUT LE MONDE SAIT QUE LES GOUVERNEMENTS SONT ELUS!!!

AINSI , PETAIN , LE LEGITIME CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE , A ETE ELU EN 1940!

Or , EN 1944 , IL N'Y A EU AUCUNE NOUVELLE ELECTION !

DONC , LE 8/8/1945 , PETAIN ETAIT ENCORE CHEF LEGITIME DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE! FALCO N'AYANT PAS EU LE MOINDRE POUVOIR DE REPRESENTER , NI SIGNER , LE MOINDRE ACTE DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE , N'A DONC PU SIGNER AUCUN "ACCORD" A LONDRES , LE 8/8/1945 , AVEC QUICONQUE!!!

LE PRETENDU "ACCORD" DU 8/8/1945 , SIGNE PAR FALCO , EST DONC , SIMPLEMENT ET PUREMENT , UN FAUX PUBLIC!!!

HCCDA S'INSCRIRA EN FAUX , A L'ENCONTRE DE CE FAUX DOCUMENT , EN VERTU DE L'ARTICLE 646 code de procédure pénale , DEVANT LA 17ème CHAMBRE , le 20/6/2006!.

2) QUANT AU "TRIBUNAL" DE NUREMBERG LUI-MEME , IL EST ILLEGAL , NON SEULEMENT AU REGARD DU DROIT FRANCAIS (CAR EN FRANCE , LES TRIBUNAUX SONT INSTITUES PAR DES LOIS NON-RETROACTIVES , ET CELUI-CI N'A ETE INSTITUE PAR AUCUNE LOI FRANCAISE , A AUCUN MOMENT!) , MAIS IL EST ILLEGAL , AUSSI, AU REGARD DU DROIT ANGLAIS , AMERICAIN , ET DU DROIT INTERNATIONAL!

EN EFFET , CES PAYS , AINSI QUE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE , ETAIENT LIES , EN 1945 , PAR : LA CONVENTION SUR LES PRISONNIERS DE GUERRE , SIGNEE A GENEVE , LE 27 JUILLET 1919 , LE DOCUMENT ORIGINAL ETANT EN FRANCAIS!

AINSI , LE TRIBUNAL MILITAIRE DE NUREMBERG EST CONTRAIRE , EN PARTICULIER , AUX ARTICLES 1,2,3,4,5 , 45 ,46 ,48 , 61 , 63 ,64 , 75 , 77 ,78 , 79 , 82 ,84 ,86 ,89 , de la Convention de Geneve , ainsi qu'aux Conventions de la Haye du 29 juillet 1899 , et du 18 octobre 1907 , sur les Lois et Coutumes de la Guerre!

AINSI , NON SEULEMENT LE TRIBUNAL MILITAIRE EST ILLEGAL AU REGARD DE LA CONVENTION DE GENEVE , RATIFIEE PAR LA FRANCE , MAIS EN OUTRE , AUCUN LEGISLATEUR FRANCAIS N'A LE POUVOIR DE LE RECONNAITRE EN VERTU D'UNE LOI , CAR LES TRAITES SONT SUPERIEURS AUX LOIS , POUR TOUTES LES "CONSTITUTIONS" DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DONC Y COMPRIS CELLES DE 1946 et 1958!!!

AINSI , NOTRE PRESENT LEGISLATEUR , CONTRAIREMENT A CE QU'IL PRETEND , N'A PAS LE POUVOIR DE RECONNAITRE LE TRIBUNAL DE NUREMBERG , ET ENCORE MOINS DE NOUS IMPOSER SES PRETENDUS PROCES-VERBAUX ,DEBATS , INTERROGATOIRES (ARRACHES SOUS LA TORTURE ET LES CRIMES FAITS AUX PRISONNIERS ALLEMANDS) , ET ENFIN , SES CONDAMNATIONS A MORT PAR PENDAISON!

NOTRE PRETENDU LEGISLATEUR N'A FAIT QUE SE DESHONORER AUX YEUX DES CITOYENS FRANCAIS , EPRIS DE JUSTICE ET DE PAIX , ET QUI N'ENTENDENT PAS POURSUIVRE AD PERPETUAM , UNE VENGEANCE STUPIDE , IRRATIONNELLE , CRUELLE ET INHUMAINE , NI PERPETUER , PAR L'APOLOGIE , LA MEMOIRE DES CRIMES DE GUERRE COMMIS A NUREMBERG PAR LES MILITAIRES ALLIES , SUR LES RESPONSABLES MILITAIRES ALLEMANDS QUI ONT CAPITULE , ET QUI DONC ETAIENT SOUS LA PROTECTION DES PUISSANCES ALLIEES(lesquels les ont pourtant mis à mort , à la suite de ce simulacre de "procès" de Nuremberg!).

**CE N'EST PAS EN MAQUILLANT DES MASSACRES , PAR UN SIMULACRE DE PROCES , QU'ON LES LEGITIMERA AUX YEUX DE LA POSTERITE!
AUJOURD'HUI , IL EST GRAND TEMPS DE RESPECTER LA**

MEMOIRE DE TOUS LES MORTS , ET NOUS VOULONS PRATIQUER LE PARDON , ET TOURNER NOS EFFORTS VERS LA PAIX , PLUTOT QUE DE RESSASSER DE VIEILLES RANCUNES , ET ENTRETENIR A JAMAIS LA CULPABILITE PERPETUELLE ET UNILATERALE DES ALLEMANDS , OU DES AUTRES!

CEUX QUI , PARADOXALEMENT , PRETENDENT CONSTRUIRE UNE FUTURE EUROPE DE PAIX ET D'AMITIE ENTRE LES PEUPLES , DEVRAIENT ETRE LES PREMIERS A PENSER AU PARDON , OUBLIER TOUTE VENGEANCE , MAIS VEILLER A CE QUE LES GUERRES FUTURES SOIENT A JAMAIS PROSCRITES!

CE N'EST POURTANT PAS LEUR BUT , PUISQU'ILS SONT TOUJOURS LES PLUS ACHARNES A PUNIR DES PEUPLES EUROPEENS , COMME DANS L'EX-YOUGOSLAVIE , PAR DE NOUVEAUX DELUGES DE FEUX , ET DE MASSACRES A GRANDE ECHELLE , SANS PARLER DE L'HUMILIATION PUBLIQUE DE LEURS DIRIGEANTS , PAR DE PRETENDUS TRIBUNAUX INTERNATIONAUX UNIQUEMENT RESERVES A EUX! (SOUS COUVERT DE RETABLIR LA PAIX , BIEN SUR!).

EN TOUS LES CAS , QUE NOTRE LEGISLATEUR SACHE QUE :

1) LA FRANCE N'A SIGNE AUCUN ACCORD A LONDRES LE 8/8/1945!

2) LE PSEUDO "TRIBUNAL" DE NUREMBERG N'ETAIT QU'UNE VULGAIRE ORGANISATION DE CRIMINELS DE GUERRE , EN VERTU DU TRAITE DE GENEVE RATIFIE PAR LA FRANCE , LES EUA , LA GB , L'ALLEMAGNE , ET BEAUCOUP D'AUTRES PAYS!

3) NI LE PRETENDU "ACCORD" DE LONDRES (UN SIMPLE , GROSSIER ET SCANDALEUX FAUX PUBLIC , EN DROIT FRANCAIS!) , NI LE PRETENDU "TRIBUNAL" DE NUREMBERG , NE PEUVENT DEFINIR DES CRIMES QUE NOUS NE POURRIONS CONTESTER!

4) LES DEPUTES , QUI LE 18/5/2006 , VIENNENT DE RECULER , PROVISoireMENT, POUR RAJOUTER A L'ARTICLE 24 BIS LA "CONTESTATION" DU GENOCIDE ARMENIEN , DEVRAIENT REALISER

**AUJOURD'HUI , QU'IL FAUT ARRETER DE
PRENDRE LES FRANCAIS POUR DES IMBECILES OU
DES BOEUFs , ET LEUR SERVIR DES
INCRIMINATIONS PENALES LOUFOQUES , TELLES
QUE L'ARTICLE 24 BIS , QUI FERAIENT MOURIR DE
HONTE LES CITOYENS DE LA DERNIERE DES
REPUBLIQUES BANANIERES!**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PRETENDUS
REPRESENTANTS DU PEUPLE :**

**IL Y A DES LIMITES A LA STUPIDITE HUMAINE TOLERABLE!
VOUS LES AVEZ ALLEGREMENT FRANCHIES DEPUIS LE
JOUR OU VOUS AVEZ VOTE LA LOI SIONO-FASCISTE DE
GAYSSOT ET FABIUS!**

**IL NE VOUS RESTE PLUS , SI VOUS VOULEZ REGAGNER
NOTRE ESTIME , QU'A L'ABROGER D'URGENCE!**

**CAR SOUVENEZ-VOUS QUE PERSONNE NE VOUS A DONNE
LE POUVOIR DE NOUS SOUMETTRE A VOTRE DICTATURE ,
A VOS COMPROMISSIONS ET A VOS LACHETES ENVERS LA
COMMUNAUTE SIONO-JUIVE QUI VOUS DICTE CES "LOIS"
INSENSEES , AFIN DE NOUS TERRORISER PAR VOS JUGES
ET VOS POLICIERS , POUR NOUS EMPECHER DE PENSER ,
SOUS PRETEXTE QUE LA MEMOIRE JUIVE EST PLUS
SACREE QUE LES AUTRES!!!!**

**CITOYENNES , CITOYENS , DE L'ASSEMBLEE ET
DU SENAT !**

**N'OUBLIEZ JAMAIS QUE LA FRANCE EST UN PAYS
DE LIBERTE , ET UN BERCEAU DE CULTURE!**

**SI VOUS ETES TENTES DE PRENDRE DES "LOIS" DE
CENSURE FASCISTE SUR NOS ESPRITS , ALLEZ
DONC LES PRENDRE A LA KNESSETH ! ELLES
FERONT SUREMENT PLAISIR AU PEUPLE
D'ISRAEL!**

**QUANT AU PEUPLE DE FRANCE , SON HISTOIRE
PROUVE QU'IL A TOUJOURS SU DEPOSER LES
DESPOTES!**

PAR VOS METHODES DE LEGIFEREREURS

FURIEUX , QUI CROIENT FAIRE PASSER POUR DES LOIS DU PEUPLE , LA VOLONTE TYRANNIQUE D'UNE POIGNEE DE TRUANDS DE HAUTE FINANCE , VOUS AVEZ SURPASSE L'ABSOLUTISME DE TOUS LES ANCIENS ROIS DE FRANCE!

IL EST GRAND TEMPS QUE VOUS CESSIEZ , DESORMAIS , VOS AGISSEMENTS D'USURPATEURS DESPOTIQUES , ET ILLEGITIMES!

NOUS VOUS DEMANDONS DE QUITTER LES PALAIS BOURBON ET BROGNIART!!!

NOUS AVONS CONSTITUE LE PARTI HCCDA , CAR NOUS PENSONS QUE LES POUVOIRS DU PEUPLE DE FRANCE , SONT DETENUS ILLEGITIMEMENT!

NOUS , PARTI HCCDA , PROCLAMONS LA NULLITE DES "CONSTITUTIONS" PRETENDUES DE 1946 ET 1958 !!!

NOUS PROCLAMONS L'INEXISTENCE , A CE JOUR, DE LA MOINDRE CONSTITUTION , L'ILLEGITIMITE DE TOUS CEUX QUI PRETENDENT EXERCER LES POUVOIRS LEGISLATIFS ET EXECUTIFS DU PEUPLE DE FRANCE!!!

NOUS PROCLAMONS , SURTOUT , L'ETAT D'URGENCE INSTAURE PAR LA VACUITE CONSTITUTIONNELLE!

NOUS APPELONS , ENFIN , LES FRANCAIS , A SE MOBILISER , POUR REPRENDRE LEUR DEMOCRATIE , CONFISQUEE PAR DES TYRANS ET DES USURPATEURS!

CITOYENNES , CITOYENS DE FRANCE!

FORMEZ VOS COMITES DE CITOYENS ET VOS ASSEMBLEES LOCALES!

ENVOYEZ VOS DELEGUES A LA CONVENTION

NATIONALE , CHARGEE DE PROMULGUER , AU PLUS VITE , VOTRE NOUVELLE CONSTITUTION NATIONALE!

IL FAUT , AUJOURD'HUI , RECONSTRUIRE TOTALEMENT LA REPUBLIQUE FRANCAISE , SUR LES VALEURS DEMOCRATIQUES DE 1789 : LIBERTE , EGALITE , FRATERNITE!!!.

LE BONHEUR DES FUTURES GENERATIONS DE FRANCAIS EST A CE PRIX.

**Joël Bouard , président du Parti Politique HCCDA (Halte à la Censure, la Corruption , le Despotisme , l'Arbitraire).
Fait à Paris , le 9/4/06 , remanié le 5/5/06 , achevé le 18/5/06 , la section XXIX rajoutée le 21/5/06.**

DEDICACE A L'AAARGH.

Auteur : Joel Bouard , Président du Parti Politique HCCDA (Halte à la Censure , la Corruption, le Despotisme , l'Arbitraire) , site internet : <http://hccda-parti-politique.50webs.com> , en l'an de Grâce deux mille six , et le neuf avril , de notre Ere , en notre Bonne Capitale , Paris.
Vous pouvez contacter l'auteur à cette adresse électronique : hccda@hotmail.fr , Qui sera heureux de répondre à vos critiques , interrogations , ou droits de réponse .

En signe d'amitié , d'indéfectible soutien intellectuel et de compassion aux malheurs des intellectuels révisionnistes partout martyrisés dans la Nouvelle Europe Financiaro-Fasciste , et notamment en France (je le constate tristement , et avec une meurtrissure infinie) , en Allemagne , en Autriche, en Hollande , en Belgique, en Suisse , (GRACE AU FASCISME DES EUROCRATES ILLEGITIMES DE BRUXELLES ET STRASBOURG!) , et bientôt dans les 25 pays qui ont adhéré au système mafieux international appelé UE , destiné à écraser les Peuples et les Nations d'Europe , dans le joug du FUTUR SYSTEME SOVIETIQUE DE L'UE.

J'autorise l'Aaargh à publier le présent article sur tous leurs sites , y compris après traduction fidèle , dans toutes autres langues.

